



RELAIS – ENFANTS – PARENTS a.s.b.l.

Rapport d'activité 2008

AVANT-PROPOS.

L'année 2008 est déjà terminée, et ce rapport est là pour tenter d'en rendre compte ; rendre compte d'une année de travail au Relais, c'est pouvoir exposer des chiffres, présenter des bilans, tirer des conclusions, pour chaque prison dans laquelle le Relais intervient. Il y a dans un rapport d'activités, une fonction incontournable d'information et de communication.

Mais au-delà de cette communication, comment dire notre travail, comment transmettre ce qui échappe à l'objectivable ?

Une année de travail au Relais, ce sont des chiffres bien sûr, mais avec quels travailleurs, quels détenus, quels enfants, quelles inventions, quelles réflexions, dans quelles situations ?

Il nous est impossible de répondre exhaustivement à ces questions qui engagent bien d'autres qualités que celles contenues dans un ensemble de tableaux et de chiffres. Nous n'en ouvrirons que quelques unes qui nous ont traversé cette année, et puis, nous laisserons la place à un cas, celui construit par Stéphanie Clerbaux qui se déploie autour d'un père emprisonné et de ses enfants.

Remercions tout d'abord Dorothée Walckiers, Suzanne El Fawaz et Marie Vancappellen qui ont quitté le Relais pour d'autres horizons professionnels après des années d'un travail intensif et rigoureux au service d'un idéal qui ne s'est pas démenti : l'accompagnement des enfants dont un parent au moins est détenu, et le maintien du lien entre eux. Avec elles, c'est une page importante de l'histoire du Relais qui se tourne, mais dans les remerciements que nous pouvons formuler aujourd'hui, nous savons qu'elles ont toutes trois contribué largement à nous transmettre aussi les valeurs de notre institution que nous nous efforcerons de continuer à soutenir dans l'avenir.

Saluons également le retour de Audrey Linard après une année de congé de maternité, et l'arrivée de Patrice Vose, Télésphore Nkwirikiyè et Astrid Delchambre qui soutiendront nos autres collègues dans le travail au quotidien dans les prisons.

Nous remercions également VW-d'Ieteren Lease, la Fondation Proximus, Federauto qui nous ont apportés leur contribution financière durant l'année 2008, contribution qui représente également une aide précieuse pour notre association. Ainsi que la Région wallonne pour l'octroi d'un poste de travail APE.

Le projet d'ouverture d'une antenne du Relais à la prison de Jamioulx s'est également concrétisé cette année.

Nous proposons maintenant de laisser la place à un cas :

Celui de Monsieur D. et de son fils Théo dont les noms ont été changés afin de préserver l'anonymat de chacun.

LE FUNAMBULE.

Monsieur D. a deux enfants : Théo, un garçon de 8 ans et Tina, une fille qui aura bientôt 5 ans.

Monsieur D. est incarcéré à l'annexe psychiatrique d'une prison belge depuis maintenant 14 mois et présente une grande fragilité psychologique.

Notre service a été mandaté, en décembre 2007, par le Juge de la Jeunesse pour **« évaluer la bonne adéquation d'une rencontre entre les enfants et leur père et pour organiser des visites encadrées dans le cas où s'il s'avère que les visites soient dans l'intérêt de l'enfant »**.

Émerge alors chez moi la question suivante : « comment offrir un lieu possible de parole au père, à la mère et aux enfants, si par ailleurs je me mets dans une position d'évaluatrice ? »

Afin d'illustrer le travail que je soutiens dans cette famille, j'ai choisi de me limiter à un point bien précis : celui de la suspension ou non des contacts entre le père et ses enfants, point central de notre accompagnement. Cette question a pu émerger et s'élaborer grâce à la création d'un lieu possible de parole entre Monsieur D. et le Relais Enfants-Parents. En effet, Monsieur D. éprouve de grosses difficultés à la question du maintien des visites avec ses enfants : il oscille entre le désir d'exercer sa fonction paternelle et l'impossibilité de l'assumer. Mon rôle, dans cette situation bien précise, consisterait donc à accompagner le parent, en permettant l'expression de son ambivalence, et à accompagner les enfants, dans l'expression de leur vécu et de leurs émotions.

Je commencerai par le cheminement du père pour ensuite aborder celui de Théo.

Lors d'un entretien, Monsieur D. exprime son intention d'écrire une lettre au Juge de la Jeunesse dans le but d'interrompre tout contact avec ses enfants, mais en même temps, il parle de payer la pension alimentaire de ses enfants jusqu'à leurs 18 ans, d'envoyer un courrier à son fils pour garder le contact et termine l'entretien en demandant quand aura lieu la prochaine visite...

En permettant ainsi à Monsieur D. de maintenir dans le même entretien deux discours quasiment opposés, en ne l'interrompant pas dans son élaboration, je me rends compte, au fil des entretiens, qu'il passe ainsi fréquemment d'un découragement proche de l'abandon pur et simple de son rôle de père à une réflexion soutenue et consciente des besoins affectifs, matériels et éducationnels de ses enfants.

Il arrive que Monsieur D. prenne la décision de suspendre les visites et, dans ce cas, adresse un courrier au Juge de la Jeunesse qui est en charge du dossier de ses enfants. Dans ce courrier, il lui fait part de sa décision de suspendre les contacts ou de démissionner de son rôle de père. Parallèlement, Monsieur D. a pris comme habitude d'adresser un courrier au Relais Enfants-Parents dans lequel il mentionne sa décision et demande à me rencontrer afin d'en discuter. Il parle alors de sa démission, de ses angoisses et de la possibilité pour lui de remplir sa fonction parentale. Ma position consiste à offrir à Monsieur D. un espace et du temps où il peut laisser aller ses idées librement, entre autre celle d'abandonner son rôle de père.

En se faisant dépositaire des élaborations et des fluctuations de Monsieur D., je fais l'hypothèse qu'il a ainsi pu associer et investir deux lieux en apparence contradictoires : celui du Juge de la Jeunesse (dépositaire de sa « démission » en tant que père), et celui du Relais Enfants-Parents (dépositaire de son investissement en tant que père). L'association de ces deux lieux permet alors à Monsieur D. de dépasser une décision de rupture, et de maintenir malgré tout le rythme des visites à une fois par mois et ainsi, continuer à exercer sa fonction parentale. Et depuis juin 2008, des visites encadrées ont lieu à raison d'une fois par mois, au sein de la prison, sans interruption...

Après avoir travaillé avec Monsieur pendant plus de 14 mois, une image me vient à l'esprit et j'ai envie de la partager. C'est celle d'un funambule qui, perché sur sa corde, oscille de droite à gauche cherchant à trouver le juste point d'équilibre qui lui permettrait d'avancer. Tout occupé à le chercher, cet équilibre, il en oublie d'avancer et risque à tout moment de tomber. Son équilibre, le funambule finit par le trouver grâce au bâton qu'il s'est procuré. Il peut s'y accrocher quand ses oscillations se mettent à trembler et poursuivre sa route. C'est son filet, il lui permet maintenant d'avancer, de poser le pied droit devant tout en dansant légèrement de droite à gauche. Il a moins peur de tomber.

Avant d'aborder le cheminement de Théo, je voudrais encore rapidement aborder une deuxième question que Monsieur soulève régulièrement dans les courriers qu'il adresse au Relais Enfants-Parents et lors de ses entretiens. Monsieur ayant été jugé irresponsable de ses actes d'une part, et d'autre part, ses enfants étant sous la protection du Juge de la Jeunesse, il se sent mis devant un impossible : être un père responsable.

Il l'exprime en entretien de la manière suivante :

« Je démissionne, je ne suis plus père... puisque je suis irresponsable, je décline toute responsabilité envers mes enfants.... Puisque je suis irresponsable, je suis un père irresponsable ».

« Pourquoi ? » lui demandai-je.

Monsieur marque un arrêt, interloqué.

Je continue : « Ne serait-il pas possible d'être à la fois responsable de ses enfants et irresponsable pour d'autres choses ? ».

Monsieur semble y réfléchir, troublé.

Depuis cet entretien, Monsieur D. ne revient plus avec cette question du père irresponsable et voit moins le Juge de la Jeunesse comme un service ne lui reconnaissant aucune qualité de père.

Revenons maintenant à Théo :

Je rencontre Théo et Tina au Relais Enfants-Parents, en mai 2008, afin de rencontrer les enfants et leur désir de voir leur père. Le contexte de la rencontre est le suivant : trois mois auparavant, Monsieur D. avait effectivement fait savoir au Juge de la Jeunesse et au Relais Enfants-Parents, qu'il ne pouvait voir ses enfants pour l'instant et les enfants en avaient été averti à l'époque. Trois mois plus tard, les choses ayant évoluées, je rencontre les enfants pour discuter de leur père et d'éventuelles visites.

Lors de cet entretien, Théo me dit :

« On vient ici parce qu'on va voir papa. Il veut de nouveau nous voir. J'aime pas quand il change d'avis comme ça. D'habitude, il veut toujours nous voir. C'est la première fois qu'il fait ça »

Plus tard, je lui demande comment il était quand il a appris que son papa avait changé d'avis. Il me dit qu'il était très fâché.

-« T'étais en colère contre ton papa ? » lui demandai-je.

-« Oui, dit alors Théo, ce que tu dis est vrai. Un temps... Oui, ce que tu dis est vrai », répéta-t-il comme pour s'en imprégner.

Plus tard, je lui demande s'il a envie de dire quelque chose à son papa sur le fait qu'il ait changé d'avis.

-« Non, parce qu'il va pas vouloir que je lui dise. »

-« Et si tu lui dis, qu'est-ce qui va se passer ? »

- « Papa va être triste. »

-« Il est comment quand il est triste ? »

-« Il pleure.... »

Lors de cet entretien, Théo a pu dire (et en a sans doute aussi pris davantage conscience), qu'il était en colère contre son père. Il a choisi à qui il le disait, où, et à quel moment, c'est-à-dire à une personne tierce, dans un lieu tiers, et avant une visite avec son père. Théo a pu exprimer son ressenti tout en continuant à protéger son papa de la tristesse que sa colère aurait pu lui procurer (dans l'imaginaire de Théo en tout cas). Il m'a d'ailleurs demandé à la fin de l'entretien de ne pas dire à son papa qu'il était fâché. Je l'ai bien sûr rassuré à ce sujet.

Lors de la première visite, Monsieur D. arriva à la salle de visite et demanda à son fils :

- « Alors, t'étais fâché, tu m'en veux ? » (sous-entendu : fâché de sa décision de suspendre les contacts).

- « Non, on peut pas en vouloir à ses parents », répond Théo.

- « Si, on peut en vouloir à ses parents, ses oncles, ses tantes »,... répond Monsieur D.

A la fin de cette visite, Théo parla de souvenirs de punitions qu'il avait reçues de son papa, qu'il les avait trouvées « injustes », et il exprima une certaine colère à ce sujet. Théo a pu voir alors que son père ne s'effondrait pas quand il lui exprimait de la colère.

L'entretien préalable à la visite et la première visite avec son père ont permis à Théo de faire un pas dans la prise de conscience et dans l'expression de son vécu, en l'occurrence la colère contre son père. Expression de colère qui a été entendue et autorisée, voire même encouragée par son père. Lors des visites qui suivirent, Théo exprima encore, de temps à autre, des choses pour lesquelles il était en colère contre son père.

Stéphanie Clerboux
psychologue au Relais.

Nous avons choisi quelques étapes du parcours de Monsieur D. et de son fils avec la médiation offerte par le Relais, parce qu'il nous montre ce que peut générer comme travail un lien de confiance qui se crée dans une prison.

Monsieur D. est « au travail » de sa fonction en tant que père, mais ici, rien n'est évident : comment être un père responsable après avoir été jugé irresponsable de ses actes ? Comment être responsable dans un endroit qui dénie toute responsabilité ?

Monsieur D. ouvre la question et tente d'inventer sa propre solution...Mais il ne le peut que grâce à un point de perspective que lui offre quelqu'un d'autre, en l'occurrence notre collègue du Relais, Stéphanie.

Celle-ci installe donc un lieu de confiance d'où Monsieur D. peut traduire les questions qui le taraudent et envisager « sa » solution.

Philippe Lacadée, psychanalyste et auteur d'un livre consacré à l'adolescence (« L'éveil et l'exil » éd. Cécile Defaut), nous dit : « *C'est dans cette traduction de ce qu'il (l'adolescent) est, dans le fil associatif de ses mots, qu'il va attraper le « point d'où » il se voit, et qui lui permet de s'entendre dire ce qu'il est en train de dire à son insu. Ainsi chance lui est offerte de pouvoir se séparer de ce qui le travaille, de ce qui vient faire « tache noire » dans sa vie, de cette jouissance ruineuse qui parfois l'amène à faire des choses pas toujours convenables ou le pousse à avoir des symptômes qui le font souffrir, que ce soit ses « bizarres souffrances » ou ses « souffrances modernes » (allusions à un poème d'Arthur Rimbaud). »*

Ici, dans notre situation, Monsieur D., grâce à ce « point d'où » il se voit « pouvoir être un père responsable », parvient à rencontrer son fils et surtout l'autorise à dire ce qu'il pense et ce qu'il ressent.

Nous allons ensuite présenter nos bilans pour chaque établissement pénitentiaire avec lesquels nous avons travaillé cette année.

Patrick Brasseur,
Responsable clinique.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
I. INTRODUCTION	8
* LE STATUT	8
* LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : au 01/03/2009	8
* DIRECTION DE L'EQUIPE.....	8
II. LES OBJECTIFS.....	9
III.LES OUTILS.....	11
▫ 1. LES GROUPES DE PAROLE	11
▫ 2. LES ESPACES ENFANTS	14
▫ 3. LES ENTRETIENS INDIVIDUELS.....	17
▫ 4. ACCOMPAGNEMENT DES BEBES VIVANT A BERKENDAEL	20
▫ 5. LE SERVICE DE BENEVOLES NAVETTEURS.....	20
▫ 6. LE TRAVAIL SOUS MANDAT.....	22
IV. PORTEE DE L'ACTION DU RELAIS ENFANTS-PARENTS	23
⇒ ANALYSE DE LA POPULATION GLOBALE RENCONTREE	24
▫ 1 Sexe du parent incarcéré	24
V. LE TRAVAIL EN MILIEU PENITENTIAIRE	26
* PRISON DE FOREST – QUARTIER HOMMES.....	27/28
* PRISON DE BERKENDAEL – QUARTIER FEMMES	29/30
* PRISON DE SAINT-GILLES	31/32
* PRISON D'ANDENNE	33/34
* PRISON DE MONS - QUARTIER FEMMES	35/36
* PRISON DE MONS - QUARTIER HOMMES	37/38
* PRISON DE NAMUR- QUARTIER HOMMES	39/40
* PRISON DE NAMUR – QUARTIER FEMMES.....	41/42
* PRISON DE LANTIN- QUARTIER HOMMES	43/44
* PRISON DE LANTIN – QUARTIER FEMMES	45/46
* PRISON D'ITTRE.....	47/48
* PRISON DE JAMIOULX	49/50
VI. TRAVAIL DE CONCERTATION ET D'INFORMATION.....	51
⇒ A L'EXTERIEUR DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	51
⇒ A L'INTERIEUR DES PRISONS	51
VII. TRAVAIL DE RECHERCHE – REFLEXION CONTINUE – EVALUATION	52
⇒ REFLEXIONS INTERNATIONALES	52
⇒ L'EVALUATION DE NOTRE TRAVAIL	53
CONCLUSION.....	54

I. INTRODUCTION

LE STATUT

Le RELAIS ENFANTS-PARENTS (R.E.P.) est une association sans but lucratif qui est constituée depuis janvier 1995 (Ann. M.B. n° 7295 du 28 avril 1995).

A la parution du présent rapport :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : au 01/03/2009

Mademoiselle Sophie BUYSE Psychothérapeute	Présidente
Monsieur Arnaud JANSEN Avocat	Vice-Président
Monsieur Y. STAPPERS	Administrateur-Trésorier
Madame Laurence TACA	Administrateur-Secrétaire
Madame Anny VAN RYCKEGHEM	Administrateur
Madame Nadia DEVROEDE Substitut du Procureur Général	Administrateur
Monsieur Alain BOUREGBA Président Fédération des Relais Enfants-Parents (Paris)	Administrateur

DIRECTION DE L'EQUIPE

Patrick BRASSEUR	Responsable Clinique
Geneviève MOUMAL	Coordinatrice

L'EQUIPE AU 1 MARS 2009

Ariane JODOGNE	Psychologue
Astrid DELCHAMBRE	Psychologue
Audrey LINARD	Psychologue
Fabian FAUST	Psychologue
Laurence DUMONT	Psychologue
Patrice VOSE	Psychologue
Stéphanie CLERBAUX	Psychologue
Télesphore NKWIRIKYE	Psychologue
Diana DIAN	Animatrice
Nadine STIEVENART	Secrétaire
Anne FICETTE	Administration/Animation

II. LES OBJECTIFS

L'action de l'Association a pour objectif de conserver à la personne détenue des liens familiaux avec ses enfants. Dans le contexte des instructions relatives aux relations affectives en détention, les responsables de l'association s'efforcent de répondre au souhait du " Rapport au Roi " précédant l'arrêté royal du 21 mai 1965. « Ils s'inspirent plutôt de ce qui rapproche de l'existence libre que de ce qui en éloigne et tendent à sauvegarder ou à susciter le sens de la dignité et des responsabilités humaines ». Par leur action, les membres de l'association s'efforcent de permettre à la personne détenue de retrouver, à l'occasion de la visite avec les enfants qui lui sont proches, une interaction émotionnelle normale où la tendresse peut reprendre sa place.

Durant la détention du père ou de la mère, le Relais Enfants-Parents permet en outre un meilleur développement psycho-affectif de l'enfant en limitant d'une part le dommage causé par l'incarcération du père ou de la mère détenu et d'autre part, les souffrances de l'enfant pendant et après la période d'incarcération du parent.

Donner aux parents la possibilité de poursuivre leurs relations avec leurs enfants favorise une meilleure resocialisation lors de la libération tout en réduisant de manière importante les risques de récidive. Au-delà du travail sur soi que le détenu aura pu faire lors de sa détention, des relations enfants-parents soutenues peuvent en effet aider le parent détenu à (re)prendre conscience des responsabilités affectives et éducatives qu'il a vis-à-vis de l'enfant, pendant et surtout après l'incarcération. Nous espérons ainsi réduire de manière importante le risque de récidive.

Les missions du " Relais " s'inscrivent dans une perspective psycho-pédagogique dirigée vers l'enfant tout en s'efforçant d'éviter les conséquences résultant, dans le chef du parent détenu, de l'éloignement de son milieu.

L'association a constitué une équipe de professionnels (psychologues, assistants sociaux, animateurs) afin de :

- Soutenir et accompagner l'enfant, le parent détenu et son entourage (famille, home,...), pour éviter autant que possible les nuisances de la détention.
- Collaborer avec le système pénitentiaire et sensibiliser celui-ci à la dimension psychologique de l'enfant et de son parent détenu.
- Informer le public et les travailleurs médico-sociaux quant au vécu des enfants séparés de leur(s) parent(s) du fait de l'incarcération.
- Participer aux travaux de recherche effectués dans le domaine, tant au niveau national qu'international.

Notons que les missions du Relais s'inscrivent dans une perspective psycho-pédagogique dirigée vers le détenu « parent » et son ou ses enfant(s). Aussi ne peuvent-elles en aucun cas s'apparenter aux missions socio-éducatives ou caritatives.

D'autre part, la spécificité de l'accompagnement entre l'enfant et son parent incarcéré se fait à partir d'une démarche volontaire des détenus, et d'une façon non ingérente. Dans cet esprit, l'action impose la libre adhésion et l'anonymat.

La libre adhésion concerne l'ensemble de toutes les parties, à savoir le parent détenu, mais également l'autre parent (ou l'adulte responsable de l'enfant à l'extérieur de la prison) et l'enfant lui-même.

L'anonymat de la prestation doit s'entendre comme le renoncement à toute mission d'expertise qui pourrait influencer une décision judiciaire ou administrative. Tout contact avec les instances judiciaires est élaboré dans l'intérêt des enfants et en toute transparence vis à vis des parties concernées.

III. LES OUTILS

Afin d'accompagner l'enfant dans sa relation avec son parent incarcéré, le Relais Enfants-Parents dispose de quatre outils principaux : les groupes de parole, les espaces-enfants, les entretiens individuels et familiaux, le service de bénévoles navetteurs.

▪ 1. LES GROUPES DE PAROLE

Le lien enfant parent est au centre de notre projet. Afin de le soutenir, le Relais Enfants-Parents utilise le groupe de parole comme un de ses outils.

a) Qu'est-ce qu'un groupe de parole ? :

Selon ANZIEU : « Le groupe, c'est la mise en commun des énergies, des enthousiasmes, des capacités, par le moyen d'une discipline librement consentie. » (Le groupe et l'inconscient, Dunod, Paris, 1981, P125). Le groupe de parole est avant tout une préoccupation de notre équipe et fait l'objet de nombreuses réunions et journées d'étude.

b) Cadre et contenant :

Les intervenants psycho-sociaux du Relais Enfants-Parents vont fixer un cadre de fonctionnement :

- Présence de deux intervenants du Relais Enfants-Parents tenant chacun un rôle spécifique à la fois dans son action et dans l'espace qu'il occupe. L'un sera le garant du cadre et veillera au respect des règles et l'autre à la fluidité de la circulation de la parole favorisant ainsi l'expression verbale de chacun. Les intervenants adopteront une position dans l'espace telle qu'ils puissent toujours communiquer les enjeux de façon verbale ou non verbale (regard, gestuelle, posture,...)
- Nous avons fixé un nombre de participants qui s'élève à douze maximums. Le nombre est variable selon les exigences des différentes directions des établissements pénitentiaires et de la capacité du lieu mis à notre disposition.
- Nous insistons sur l'importance de la régularité des participants pour la cohésion et la bonne continuité du groupe. A ce propos, nous rencontrons certaines difficultés inhérentes au monde carcéral tel que le transfert des détenus.
- Le lieu dans lequel se tient le groupe est également un paramètre important. Nous continuons régulièrement à sensibiliser les Directions des prisons afin d'obtenir un lieu stable et adéquat à cet usage.
- La durée et la fréquence du groupe de parole sont définies à raison de deux fois par mois durant 1 h 30.

- Nous tenons compte de la diversité des populations rencontrées. En effet, nous travaillons avec des prévenus et des condamnés de cultures, de nationalités, de langue et d'âges différents. Nous encadrons des groupes dans les quartiers hommes et femmes dont les demandes, interrogations et attentes peuvent varier. Nous avons pu constater que l'atmosphère régnant dans un groupe de parole « femmes » est différente de celle régnant dans un groupe de parole « hommes ». En effet, les détenues ont tendance à scinder le groupe en fonction de leurs affinités mutuelles. Cela se concrétise à la fois dans l'espace (elles s'entourent toujours des mêmes personnes), et dans leur prise de position (même avis que la co-détenue.)
- Cet effet tend à diviser le groupe en sous-groupes et nécessite de la part des intervenants une attention particulière afin d'obtenir une cohésion groupale. Nous avons pu constater également une tendance très nette dans les groupes de femmes à être en demande de réalisation et de création d'objet transitionnel à donner à l'enfant. Elle sont très souvent en attente « de faire », comme réassurance, ré-appropriation de leur rôle maternel. Quant aux thèmes abordés, ils sont plus souvent en rapport direct avec le quotidien de l'enfant. Les hommes seront quant à eux plus rapidement à s'ouvrir à des débats d'idées et seront moins dans les préoccupations du quotidien familial.

c) Fonctionnement du groupe de parole :

- Le groupe peut être élaboré de façons différentes soit par la proposition de thèmes prédéfinis ensemble, soit libre expression et spontanéité de la parole. Nous avons constaté que quels que soit la manière dont nous envisageons le groupe, certains thèmes sont récurrents. En effet, les problématiques telles que le secret de l'incarcération, l'absence liée à la séparation, le rapport à l'exercice de l'autorité lié à la détention sont régulièrement abordés. Nous soutenons la parole par l'utilisation de différents supports tels que articles, photos, cassettes vidéo,... Il appartient aux intervenants de sélectionner ceux qui leur paraissent les plus opportuns par rapport au thème choisi.
- Les intervenants tentent de faire circuler la parole et de synthétiser les idées qui émergent lorsque cela s'avère nécessaire. Ils sont garants du respect de la parole de chacun des participants mais aussi de la confidentialité des propos tenus à l'intérieur du groupe. Les intervenants veillent également à ce que la parentalité reste au centre des débats et à ce que le groupe de parole ne soit pas utilisé à d'autres fins (ex : « discussion carcérale »). Nous restons vigilants au fait que le groupe ne peut dériver en un lieu d'occupation, de distraction ou de déballage. Le groupe de parole se doit d'être vécu comme une expérience d'élaboration parentale dans laquelle statut et reconnaissance en sont les briques. A nous, intervenants, d'en trouver le ciment !
- Nous veillons au respect de l'intimité que les participants souhaitent préserver.
- Nous ne tolérons aucun passage à l'acte qu'il soit de l'ordre de l'agression verbale ou physique, qu'il soit suscité par le silence de l'un ou la divergence d'opinion des uns ou des autres.
- Le groupe est un groupe ouvert centré sur la discussion, l'échange, la réflexion et la prise de conscience autour du statut de parent. Il est un espace privilégié où nous devons garantir la place de chacun et le respect de la parole d'autrui. Il est

un espace où peuvent être accueillies de manière spontanée les émotions telles que la haine, la colère, la peine mais aussi le soulagement, le rire et le bien-être.

d) Contenu :

- Le Relais Enfants-Parents soutient la question du lien ce qui permet au détenu d'éviter la Centration sur lui-même. En effet, parler de ses difficultés au sein du groupe, permet d'éviter l'individualisation de questions qui s'avèrent être collectives. La généralisation de ces difficultés évite le sentiment d'isolement et permet la construction d'une identité commune qui génère le sentiment de cohésion groupale. Le groupe de parole laisse une place aux questions pratico-pratiques liées au quotidien de l'enfant mais il tendra toujours à nourrir une source de réflexion plus générale, la parentalité.
- Les participants se questionnent sur leur rapport à leurs enfants, sur les projections et les désirs qu'ils ont pour ceux-ci mais aussi sur leur relation à leurs propres parents, ce qui leur permet de ne pas rester figé dans l'ici et maintenant, de sortir de l'immédiateté et d'avoir une vision transgénérationnelle.
- Le groupe de parole tend vers une revalorisation de l'estime de soi et une restauration de l'image narcissique. En effet, le fait d'être reconnu comme parent au sein de l'établissement pénitentiaire permet au détenu de se détacher de son « image carcérale », de se dégager quelque peu des sentiments de honte et de culpabilité.
- Les intervenants du Relais Enfants-Parents rendent à la parole vraie son véritable statut. En mettant des mots sur leurs émotions, les détenus les humanisent et leur donnent un sens. Exprimer sa vérité à propos de son vécu ou son histoire personnelle, c'est combler un vide mais c'est aussi et surtout regreffer le participant sur sa propre histoire, expliquer et rendre plus vrai quelque chose de ressenti jusqu'alors de manière confuse.
- Le groupe permet aux participants de parler et de se raconter. Il appartiendra aux intervenants de différencier ces types de paroles et de rester attentifs au fait que les mots et paroles dits sont toujours une prise de risque pour leurs auteurs.
- Le groupe de parole tend à soutenir le rôle du parent et ce, au delà de l'incarcération. Nous soutenons la parole liée à l'absence du parent détenu et l'importance de la parole de celui-ci au delà de son absence. Cette parole permettra de maintenir la permanence du lien enfant parent.

e) Intérêt de l'enfant :

Le fait qu'un enfant sache que son parent participe à un groupe dans lequel il se trouve au centre des débats lui permet de prendre conscience qu'un moment spécifique lui est réservé, en dehors des visites et des échanges téléphoniques. Parler de l'enfant, le rend ainsi existant malgré son absence dans le quotidien du détenu et inversement, mais aussi tend à une performance de la pensée autour du lien de l'enfant à son parent.

Les enfants réalisent ainsi que leurs parents pensent aussi à eux quand ils ne sont pas là, prolongeant le lien au delà du contact et enrichissant de cette façon la parentalité.

Au delà de cette connaissance à propos de la participation de son parent au groupe, l'enfant reçoit ponctuellement des objets réalisés pendant le groupe. Les objets matérialisent ainsi pour les plus jeunes cette participation, les réalisations peuvent également jouer un rôle d'objet transitionnel.

On peut postuler que toute information reçue, discutée et débattue, tout échange à propos de thèmes liés à l'enfance peut-être enrichissant au niveau de la relation (entre un enfant et son parent)

En effet, entendre d'autres enfants, d'autres références culturelles permet de rendre la parentalité plus riche et plus ouverte. Nous supposons aussi que ces échanges peuvent induire chez les participants une régulation et une « correction » de certains comportements excessifs, négatifs, voire toxiques.

Nous postulons que cet échange peut avoir un effet positif de « contagion ».

▪ 2. LES ESPACES ENFANTS

2.1. Une mentalité à acquérir

Si le parent peut voir son enfant lors de visites prévues par l'établissement pénitentiaire, les conditions de ces rencontres ne sont pas toujours adaptées à l'enfant. C'est pourquoi le Relais Enfants-Parents vise à améliorer divers aspects de ces rencontres selon les disponibilités de chaque établissement :

Le lieu : Il est important que l'enfant soit accueilli dans un environnement adapté à son âge.

L'enfant seul : Le R.E.P. préconise des rencontres où l'enfant se retrouve seul avec son parent. En effet, en présence de l'autre parent ou d'un autre adulte, le détenu, partagé entre ses visiteurs, n'a pas la possibilité de donner à l'enfant toute l'attention dont il a besoin. Dès lors, ces nouvelles conditions permettent une relation individualisée et privilégiée entre le parent et son ou ses enfant(s). Un intervenant du R.E.P au moins est présent aux espaces enfants. Son rôle n'est nullement interventionniste mais vise à veiller au bon déroulement de la visite et surtout à ce que l'intérêt de l'enfant soit respecté.

La fréquence des visites varie soit en fonction de la capacité de la salle soit en fonction du statut du détenu (prévenu /condamné). Toutefois, la régularité des rencontres reste une priorité.

L'âge des enfants pouvant participer au programme de nos visites se situe entre 0 et 18 ans. Certains établissements limitent toutefois l'âge maximum à 14 ans. Eu égard aux règlements des prisons (interdisant aux enfants de moins de 18 ans de venir seuls en prison, sauf dérogation pour les jeunes de 17 ans), nous estimons que l'âge maximum doit être de 18 ans. Les adolescents connaissent parfois des souffrances particulières qu'il ne faut pas négliger ; permettre aux jeunes de moins de 18 ans de bénéficier de ces rencontres nous semble respecter cette fragilité et cette spécificité.

Ces visites spéciales se déroulent en présence d'un professionnel du Relais Enfants-Parents et d'un agent pénitentiaire. Toutefois, dans certains cas, la direction laisse l'entière surveillance de ces visites aux responsables du Relais.

2. 2. Un lieu à investir

Notre projet vise fondamentalement à faire d'un espace (froid, anonyme interchangeable, fonctionnel, ...) un lieu de lien et de rencontre avec des investissements psychologiques variés possibles. Pour obtenir ce lieu, il s'agit de sortir de l'espace de l'anonymat en le nommant et en l'investissant de possibilités psychologiques diversifiées.

Nous aidons le parent à faire de l'espace un lieu de rencontre, un lieu de vie et d'ouverture, de passage, d'augmentation de la capacité de se mouvoir, de découvrir, de redéfinir de nouvelles modalités identitaires ; bref une redéfinition de soi et de ses potentialités propres. La fixation des souvenirs, l'arrêt sur certaines images, le ralentissement du mouvement est un processus classique par lequel passe le détenu. Nous voulons que le lieu de rencontre soit un lieu où le mouvement est possible pour l'enfant mais aussi pour le parent détenu. C'est pourquoi nous aménageons la salle en Trilieux.

a) Les trois lieux

Le trilieux comprend trois espaces : un espace moteur, un espace détente et un espace créatif.

Le trilieux donne au parent des outils pour l'aider à remplir sa fonction parentale, à affiner les réponses aux besoins de son enfant.

L'espace moteur est un lieu de décharge pulsionnelle, d'agilité, de construction, de circuits créés par le parent détenu.

L'espace moteur est par excellence le lieu où l'enfant joue dans le but d'être vu et admiré par son parent. « Papa, maman, regarde ! » semble-t-il crier, pour montrer toutes les prouesses et acrobaties dont il est capable.

L'espace détente, le coin douceur : il est le lieu où les enfants et leur parent peuvent être un peu comme à la maison : vautrés, couchés, assis, adossés et appuyés sur des mousses et tapis confortables. C'est le lieu des bébés et des plus petits mais tout le monde y trouve sa place. C'est l'espace câlin. C'est également le coin contes, livres et marionnettes.

L'espace créatif est déjà bien sûr contenu dans les deux premiers espaces. Sa spécificité serait plus « plastique » : dessin, peinture, bricolage, « montage-sculpture » avec les jouets. Les jeux de société y trouvent leur place ainsi que les instruments de musique.

Il s'agit d'ouvrir des espaces aux familles, d'ouvrir des possibles et non de réduire à une installation rigide au risque de cloisonner l'inventivité, la créativité, la fluidité.

b) Investissement des lieux

Ces trois espaces sont utilisés par les uns et par les autres à des rythmes différents. Les bébés et les plus jeunes enfants se tiennent bien souvent dans l'espace détente. Les enfants un peu plus grands se jettent dans l'espace moteur au début de la visite et vont vers les autres espaces dans un second temps. Lorsqu'ils désertent cet espace, souvent les papas des plus jeunes enfants l'investissent pour observer leurs déplacements : rampant, grimpant, tombant, roulant, culbutant, rebondissant, se hissant...

Et enfin, l'espace moteur est parfois investi par les plus grands garçons avec leurs papas, pour jouer aux bagarres, pour mesurer leurs forces, pour « canarder ». Ce qui se déclenche en général en fin de visite.

Quant aux adolescentes, elles préfèrent bien souvent l'espace créatif, qui est tour à tour occupé par les uns et les autres au gré des fluctuations de chaque famille ou des interactions entre celles-ci. Car ceux qui dessinent en attirent inmanquablement d'autres. Tout comme ceux qui font des constructions, par exemple avec le « Kapla » (les plus jeunes), ou encore l'enfant qui sort des instruments de percussions plus de vacarme que de rythmes harmonieux, attirent l'envie des autres (aussi des plus petits). Les pères dans ces cas ont souvent plus de réserve à venir jouer, sauf lorsqu'ils sont initiateurs du jeu.

Pour ce qui est des jeux de société, ils sont nettement plus en vogue chez les grands et adolescents. Ce sont souvent les enfants qui vont les chercher dans l'armoire et stimulent leur parent à jouer. Tandis que pour les plus jeunes, c'est à nous qu'il revient d'aider les parents à découvrir les jeux de société adéquats pour leurs enfants.

c) Soutien à la parentalité

Acteur : le parent n'est plus seulement dans une position passive de quelqu'un qui reçoit une visite. On peut parler d'un véritable accueil de l'enfant. Le parent est partenaire dans ce projet. Dès sa conception, les parents ont été invités à prendre part à l'aménagement de la salle en triliens. Au quotidien, ils installent ou rangent le matériel dans la salle de visite. Parent et enfant construisent ensemble ces moments de visites, ils choisissent les modes de relations qu'ils souhaitent.

- Recevoir son enfant dans un cadre : suite à l'incarcération, les relations enfant-parent sont entrecoupées. Le fait de proposer un cadre, une disposition spatiale stable, permet au parent de sécuriser son enfant. La permanence du lieu permet l'installation de rituels qui rassurent l'enfant. La beauté du matériel, les couleurs attrayantes, les matériaux agréables sont autant de qualités que chacun reconnaît à ce nouveau lieu de rencontre. Ceci permet au parent d'atténuer un peu sa mauvaise conscience en se sentant accueillant pour son enfant.

- Apprendre à jouer : les jeux de société mis à disposition dans la salle de visite ont été choisis pour leurs propriétés d'échange et de coopération. Rares sont ceux qui pratiquaient ces jeux avant leur détention

- Permettre la créativité : créer un dessin, construire une maison, ... Le matériel permet à l'enfant de développer son imagination. Le parent adhèrera au jeu de l'enfant ou lui en proposera d'autres. C'est dans l'échange qu'ils trouveront la richesse de leur créativité, ensemble ils transformeront les objets.

- Permettre le mouvement : lors des visites traditionnelles, le parent n'est pas autorisé à se lever pour s'occuper de son enfant. La réalité des enfants est pourtant toute différente : besoin de bouger, d'explorer. Le triliens permet au parent de se déplacer avec son enfant, de vivre des allers retours entre les différents espaces. L'utilisation de l'espace dynamise la rencontre.

- Les besoins affectifs : le coin détente permet de se retrouver au calme comme à la maison. On enlève ses chaussures, son pull. Dans ces conditions, le contact corporel, voire de la peau, reprend sa place.

- L'évolution psychique de l'enfant : les moments de rencontre sont teintés de décharges émotionnelles, pulsionnelles, de temps de construction, d'exploration, de tension et de détente. L'enfant peut osciller entre un contact corporel proche avec son parent (roulé-boulé, coin détente,...) et un échange corporel à distance (jeux de balle, construction individuelle,...). Le parent doit se mettre à bonne distance, le matériel utilisé par l'enfant aide le parent à repérer comment se positionner. Aussi en grandissant, l'enfant développera de plus en plus des moyens d'expression symboliques au détriment de la communication psychomotrice. Au fur et à mesure des rencontres, le parent devient un décodeur de plus en plus perfectionné.

Le trilieux permet aussi de mettre en lumière les difficultés de certains parents à comprendre les besoins réels de l'enfant.

Le trilieux distribue des espaces et propose des moyens d'entrer en relation. Le parent est accompagné dans son rôle et soutenu dans sa fonction parentale. Ainsi le parent peut se rendre disponible pour son enfant et lui proposer du matériel visant la réponse à ses besoins. Il arrive que le parent propose des jeux inadéquats ou inadaptés aux besoins de l'enfant, parfois, le parent ne propose rien ou reste sans stimulation pour la relation avec son enfant, ce dernier met son parent en échec. De tels espaces de rencontre et l'encadrement du Relais Enfants - Parents visent à aider le parent dans sa fonction.

d) Trilieux et Intervenants

Notre projet s'appelle « trilieux » mais nous devons rester vigilants au fait qu'il se compose de trois espaces nommés et non pas de trois coins anonymes.

L'intervenant du Relais a la possibilité de situer les besoins de l'enfant et du parent mais surtout les besoins pour que le lien soit au maximum de ses potentialités. Il s'agit de relever de par son observation, les peurs, les défenses, les projections, mais surtout s'il y a une souffrance, d'y remédier, et apporter son soutien.

Temps de l'immédiat : intervenir pour catalyser ce qui se joue timidement ou bien cadrer ce qui risque d'être chaotique.

Temps du moyen terme : proposition d'en parler lors d'un entretien pour refléter nos observations et l'analyse de nos élaborations ...proposer des modalités d'échanges lors des visites suivantes etc...

Long terme : ce qui s'élabore dans la visite propose de soutenir des enjeux du lien à long terme et pas uniquement le maintenant. C'est la structuration de l'enfant qui est en jeu pour grandir, devenir adulte en s'appuyant sur son histoire et sur l'acquis de ses parents.

▪ 3. LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Différents types d'entretiens sont mis en place dans le but de clarifier, soutenir, élaborer, aider la parentalité à se développer.

- Les entretiens individuels avec le parent détenu.
- Les entretiens avec l'enfant et son parent non détenu.
- Les entretiens de famille : mandat particularité.
- Les entretiens avec les institutions responsables de l'enfant et autres...

Les sujets abordés dans ces différents types d'entretiens se rapportent toujours à la relation que le parent incarcéré entretient avec ses enfants.

Nous allons tenter de détailler ces différents types d'entretiens en insistant d'emblée sur le caractère non exhaustif de ces détails.

a) Les entretiens préliminaires :

Dès qu'une demande écrite a été introduite dans notre boîte à messages nous fixons un rendez-vous pour un premier entretien individuel : il nous permet de prendre connaissance de la demande, l'explicitier, repérer d'autres demandes implicites. Mais aussi connaître l'histoire familiale, vérifier l'adéquation entre la demande du détenu et les objectifs de notre institution.

A la fin de cet entretien préliminaire, nous orientons le parent vers les outils qui sont à sa disposition au sein de l'établissement pénitentiaire si nous estimons que la demande ne concerne pas à priori nos services. Dans le cas contraire, nous proposons au parent nos différents outils et vérifions avec lui ce qui convient le mieux : groupe de parole, espace enfants, suivi individuel.

Tout au long de l'évolution de la relation, des entretiens individuels peuvent être proposés afin de mettre au point ou de rappeler les règles, le cadre, dans le but de soutenir le parent et surtout de prévenir toute maladresse à l'égard de l'enfant risquant de le mettre en souffrance. Parfois ces entretiens servent à résoudre des difficultés d'organisation d'une visite, tant d'un point de vue psychologique (angoisse, peur, appréhension, refus de l'enfant) que matériel (accouchement, une sortie en famille, maladie, impossibilité pour un bénévole navetteur.)

b) Les entretiens réguliers avec le parent détenu :

Nous sommes confrontés de plus en plus à des situations des fragilités psychologiques chez le parent détenu. Un suivi pour soutenir la parentalité nous semble, dans ces cas, indispensable. Ces entretiens auront pour but de remobiliser le parent détenu pour assumer sa position parentale, et cela en s'assurant au préalable que son état psychique le permet. Parfois, nous sommes confrontés à des situations où le parent détenu cherche à rencontrer son ou ses enfant(s) pour calmer une angoisse, ou se rassurer dans ses peurs, ou bien animé d'une culpabilité envahissante. Dans d'autres situations, (de plus en plus fréquentes), nous rencontrons le parent détenu pour s'assurer que son rapport à la réalité est possible pour pouvoir soutenir le lien à l'enfant sans danger : nous n'acceptons pas de mettre en contact l'enfant avec son parent détenu si ce dernier déforme la réalité, se trouve dans un état délirant, ou veut utiliser l'enfant comme porteur de message etc.... Un suivi individuel dans ce type de situation est indispensable comme préalable avant de mettre en place une rencontre entre parent et enfant. Ainsi nous estimons, qu'il faut introduire des temporalités différenciées afin de s'assurer que l'enfant ne sera pas mis en danger réel ou psychologique par un parent détenu qui pervertit la réalité, délirant, ou qui hallucine.

c) Les entretiens individuels avec les femmes enceinte ou avec leur bébé en cellule :

Dans ces situations particulières nous proposons des entretiens pour soutenir les mamans dans leur parentalité, répondre à leurs questions et surtout fonctionner comme tiers adéquat vis-à-vis de la relation maman-enfant !

Souvent nous préparons dans ce cadre avec la maman l'idée de la crèche extérieure à la prison et dans le cas où l'enfant approche les deux ans le relais possible à l'extérieur et la préparation à la séparation qui est souvent douloureuse.

d) Les entretiens avec l'enfant et son parent non détenu :

Dans beaucoup de situations, nous sommes amenés à rencontrer l'enfant et son parent non détenu pour relayer la demande du parent incarcéré vis-à-vis de l'enfant et son entourage. Lors de ces entretiens nous faisons connaissance avec l'enfant, lui proposons de jouer à raconter et déposer son vécu pour qu'un lien avec nous s'établisse correctement. Nous préparons psychologiquement l'enfant au cadre de la prison et ses particularités, aux changements psychologiques et physiques de son parent en prison, de l'attente de part et d'autre... Cet entretien est soutenu par la personne qui va accompagner l'enfant lors de la visite en prison. C'est l'occasion aussi d'établir une relation avec l'autre parent qui va nous confier son enfant lors des futures visites. S'assurer d'un bon transfert de travail, d'une empathie vis-à-vis de la situation et, surtout, de l'apaisement des craintes éventuelles, est indispensable pour le bon déroulement de la suite.

Parfois, nous sommes amenés à proposer ce type d'entretien régulièrement dans des situations particulièrement traumatisantes ou oppressantes, dans le but d'assurer à l'enfant et son parent non détenu notre compréhension, notre aide et surtout notre soutien.

e) Les entretiens de famille :

Cet outil est proposé dans des situations où la visite de l'enfant ne peut pas se dérouler dans le cadre collectif. Souvent, nous sommes confrontés aux situations où le parent nécessite une attention particulière : violence, dépassement des interdits sexuels, passage à l'acte, etc. ...

Ainsi notre présence attentive et cadrante se trouve indispensable pour protéger l'enfant mais aussi le parent détenu de sa propre faculté transgressive. Ce sont les entretiens que l'on appelle « parler » parce qu'ils se déroulent sur rendez-vous dans les parloirs avocats au sein de la prison.

Souvent nous sommes amenés à soutenir ce travail dans le cadre de mandats ordonnés par les juges de la jeunesse. Ce type de travail demande un investissement considérable en terme de temps et surtout de préparation psychologique... Les demandes deviennent de plus en plus fréquentes, est-ce en lien avec l'augmentation des détenus qui nécessitent une aide psychologique voire psychiatrique spécifique en prison .

f) Les entretiens avec les institutions responsables de l'enfant et autres :

Ce sont des entretiens qui constituent le socle du réseau institutionnel avec lequel nous collaborons régulièrement.

Le premier cercle est composé des intervenants au sein même de la prison. Ce sont les psychiatres, médecins, psychologues, assistants sociaux et autres intervenants. Nous menons conjointement des entretiens pour des situations particulières. Ce sont des entretiens pour collaborer, différencier nos places, et surtout coordonner pour mettre toutes les chances du côté de la parentalité...

Le second cercle : ce sont des intervenants extérieurs qui sont impliqués directement dans les prises de décisions.

Les juges, avocats, les Services d'Aide à la Jeunesse, les Services de Protections de la Jeunesse, etc. ...

Des entretiens réguliers avec les instances sont indispensables pour vérifier les autorisations éventuelles, comprendre les dossiers... et surtout garder la loi comme « tiers » dans ces situations souvent difficiles.

Le troisième cercle : ce sont les institutions qui de près ou de loin s'occupent de l'enfant : services de placement, A.M.O., crèches, centres de guidance, homes etc. ...

Ce sont nos interlocuteurs directs quand il s'agit de situations qui ont nécessité un encadrement pour l'enfant. Nous les sollicitons pour mener des entretiens conjointement ou pour les rencontrer et trouver les meilleures conditions pour l'enfant.

▪ **4. ACCOMPAGNEMENT DES BEBES VIVANT A BERKENDAEI**

Depuis sa création, l'ASBL Relais Enfants-Parents accorde une attention particulière aux enfants qui vivent auprès de leur mère incarcérée. L'enfant n'est pas un détenu, il a le droit de vivre de la façon la plus normale possible. Nous devons l'y aider.

Lorsqu'une mère entre à Berkendael avec un enfant, nous la rencontrons le plus rapidement possible.

Ainsi le Relais Enfants-Parents met en place :

- Un suivi psychologique si la mère le souhaite
- L'accompagnement de l'enfant vers une crèche à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire. Les trajets sont organisés par le Relais Enfants-Parents avec l'aide de bénévoles. C'est pour ces enfants l'occasion de vivre la journée à l'extérieur. L'enfant est en contact avec les bruits de la ville, le temps du trajet en poussette. Il partage sa journée avec d'autres enfants, comme il le ferait s'il vivait à l'extérieur. Un cahier de communication permet aux mères et à la crèche d'échanger le quotidien de l'enfant (sommeil, alimentation, humeur, ...). L'enfant retrouve sa mère en fin de journée ; les séparations sont nécessaires à la construction de l'identité de l'enfant.

Un protocole de collaboration lie : la Direction de la prison, l'ONE, le Relais-Enfants-Parents et la Crèche qui accueille les enfants.

-

▪ **5. LE SERVICE DE BENEVOLES NAVETTEURS :**

Les enfants des détenus proviennent d'un peu partout en Communauté française. Malheureusement, la prison d'attache d'un parent n'est pas prioritairement choisie en fonction du domicile de la famille.

Pour un certain nombre d'enfants désireux de participer aux visites encadrées par le Relais Enfants-Parents, se pose la question du trajet domicile – prison – domicile, alors que toutes les autres conditions sont remplies pour que ces rencontres puissent avoir lieu.

Les raisons qui les empêchent de se rendre à la prison peuvent être multiples : la longueur des trajets, l'absence d'un véhicule dans la famille, des difficultés par rapport aux transports en commun, des difficultés financières, le refus de la part de la famille

d'effectuer les trajets, des difficultés de conciliation entre la vie quotidienne (travail de l'autre parent, école, institution...) et les horaires des prisons, etc.

Pour tenter de pallier ces difficultés qui dépassent bien souvent l'enfant, le Relais Enfants-Parents propose un service de navettes d'enfants jusqu'à la prison, qui sont prises en charge par des personnes bénévoles.

Ces navetteurs ont des responsabilités importantes et sont considérés comme des partenaires à part entière dans cette action. En effet, l'avant ou l'après visite est un moment émotionnellement fort pour l'enfant. Dans de nombreux cas, le trajet peut être l'occasion d'observer, de vivre, d'entendre certaines choses (positives ou négatives). Il est important qu'une bonne communication existe entre les bénévoles et les travailleurs du Relais pour consolider le travail qualitatif de notre équipe auprès des détenus et de leur entourage. Le Relais est vigilant dès leur sélection à ce qu'ils soient clairement informés des buts de l'association, ses objectifs, son fonctionnement. Leurs motivations méritent beaucoup d'attention car elles conditionnent en partie leur implication et leur comportement vis-à-vis des enfants. Il est important de suivre les bénévoles afin qu'ils trouvent également ce qu'ils recherchent au niveau personnel. Il faut leur donner suffisamment de renseignements sur la situation des enfants qu'ils véhiculent, tout en respectant la discrétion qui s'impose, et leur inculquer le respect de ce que les enfants peuvent leur confier. Il appartient aux membres de l'équipe d'aider et de soutenir les bénévoles afin que cette collaboration puisse perdurer.

Les bénévoles qui assurent les navettes s'engagent à effectuer en moyenne un trajet par mois. Ils prennent en charge soit un enfant seul, soit une fratrie, soit plusieurs enfants qui se rendent aux visites dans la même prison. Dans la mesure du possible, il est important que ce soit toujours les mêmes personnes qui véhiculent les mêmes enfants.

ITINERANCE : Partenariat entre le Relais Enfants-Parents et la Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone qui collaborent au développement d'un réseau de bénévoles accompagnateurs d'enfants pour répondre au nombre important de demandes de navettes vers les prisons.

L'organisation en réseau de la Croix-Rouge nous permet de mettre en route des accompagnements d'enfants dans toutes les provinces (Wallonie et Bruxelles) vers les prisons où nous travaillons. L'image de la Croix-Rouge est également rassurante tant pour les détenus que pour leur famille.

Afin d'assurer le développement et le maintien d'une prise en charge de qualité, **un ensemble de modules de formation complémentaires** est considéré comme obligatoire pour tous les bénévoles impliqués dans l'action.

La formation comprend :

- Un **module Croix -Rouge** de quatre journées : Présentation de la Croix-Rouge, son action sociale, sensibilisation à l'écoute, formation à l'accueil. Ce module est obligatoire pour tous les volontaires CR actifs en action sociale.
- Un **module spécifique au projet** de une journée. Les thèmes principaux sont : le lien entre l'activité et l'Action Sociale de la C-R en milieu pénitentiaire, la déontologie du volontaire, une information sur l'organisation pénitentiaire et le milieu carcéral, l'organisation pratique du projet et des accompagnements, sensibilisation à la

sociologie des familles des détenus, sensibilisation aux aspects psychologiques de l'enfant confronté à la détention d'un parent détenu, sensibilisation aux « limites » de l'accompagnement.

- Un **volet « supervision des bénévoles »** : Un lieu de parole introspectif basé sur les échanges et le vécu de chacun dans une optique de soutien aux volontaires permet de lever les éventuelles interrogations, apporter les outils nécessaires, rechercher des solutions éventuelles,...

Mis à part le module Croix Rouge, ces différentes interventions ont été élaborées et prises en charge conjointement par le Relais Enfants -Parents et la Croix-Rouge.

Ainsi des formations et des intervisions ont été organisées et animée par notre service tout au long de l'année.

Formations Itinérances :

04.02.2008 Bruxelles
09.05.2008 Saint-Servais
17.10.2008 Saint-Servais
19.12.2008 Bruxelles

Intervisions Itinérances :

12.06.2008 Grivegnée
29.08.2008 Nimy
26.09.2008 Saint-Servais
30.09.2008 Bruxelles

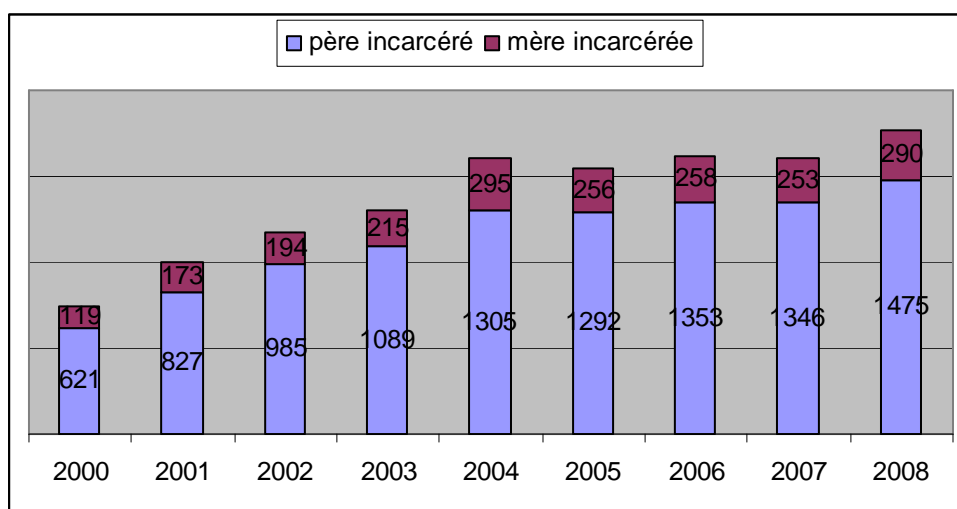
■ 6. Le Travail sous mandat.

Lorsque nous commençons à travailler auprès d'une famille, nous prenons contact avec le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire ainsi que le Tribunal de la Jeunesse de l'Arrondissement où réside l'enfant. Nous faisons cette démarche de manière systématique et avant la mise en place de rencontres entre l'enfant et son parent incarcéré. Il nous paraît en effet essentiel, s'il existe un dossier jeunesse ouvert au nom d'un enfant, d'en avoir connaissance. Ces services ont généralement une meilleure connaissance de l'histoire et de la situation familiale dans son ensemble. Certaines informations à ce sujet peuvent donc s'avérer primordiales pour nous permettre de respecter l'intérêt de l'enfant. Ainsi le travail avec les familles se fait dans la plus grande cohérence possible.

IV. PORTÉE DE L'ACTION DU RELAIS ENFANTS-PARENTS

Le Relais Enfants-Parents est actif dans 8 établissements pénitentiaires dont 8 quartiers hommes et 4 quartiers femmes. Au fil des années, notre action s'est étendue. Les outils mis à disposition le sont pratiquement dans toutes les prisons. Bien sûr les infrastructures mises à disposition diffèrent d'un lieu de détention à l'autre. Même si ces conditions sont parfois moins agréables et adéquates, la collaboration établie avec les directions et le personnel pénitentiaire montre un réel souci d'accueil de nos interventions. Notre équipe veille à dynamiser la mise en place de nos outils dans les établissements pénitentiaires. Les apports et les qualifications de chacun permettent une meilleure réflexion dans le travail et par conséquent une évolution positive de nos actions.

Nombre d'enfants touchés par notre action : évolution depuis 2000.



Le nombre d'enfants touchés par notre action est de **1765** cette année.

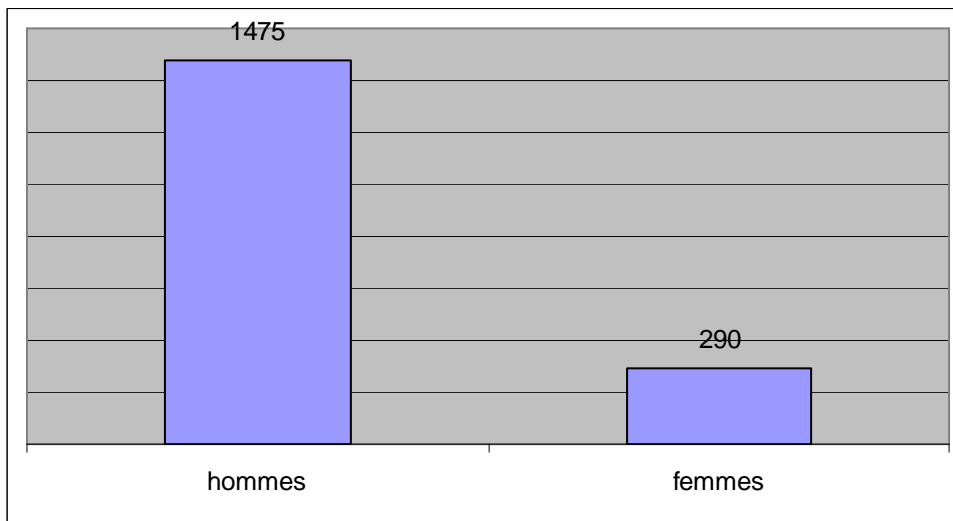
L'évolution conséquente de notre action ces dernières années montre que notre service est de plus en plus connu et reconnu. Toutefois, nous continuons à nous interroger sur la qualité de la prise en charge des enfants si nous continuons à être confrontés à autant de demandes. La question de l'augmentation des effectifs reste donc toujours d'actualité mais dépend de l'obtention de moyens financiers supplémentaires.

ANALYSE DE LA POPULATION GLOBALE RENCONTREE

Bien que chaque histoire familiale soit unique, une analyse statistique portant sur l'ensemble de la population pour laquelle nous travaillons nous permet d'adapter au mieux nos actions à la réalité de ces familles.

Nous tenons à mettre en garde toute personne qui utiliserait ces chiffres pour les généraliser et en faire des critères de référence pour les enfants de détenus. En effet, ces analyses ne portent que sur la partie de la population avec laquelle nous travaillons.

▪ 1° **Sexe du parent incarcéré**



En conformité avec la réalité du monde carcéral, la proportion de travail avec les familles de pères détenus est très largement supérieure à celle des familles de mères détenues. Il est évident que nous consacrons plus de temps de travail avec les familles dont un père est incarcéré ; il n'en reste pas moins que la spécificité de la paternité ou de la maternité du parent incarcéré nous guide dans nos actions.

Pour exemple : le projet spécifique mis sur pied à Berkendael pour les mères incarcérées avec leur enfant.

Implications dans notre travail :

Cette prise de contact systématique avec les Services d'Aide à la Jeunesse, les Services de Protection Judiciaire et les Tribunaux de la Jeunesse nous rendent de plus en plus connus auprès de ces services. Il nous est de plus en plus souvent demandé d'organiser et d'encadrer les rencontres entre les enfants et leur parent incarcéré.

Dans certaines situations, bénéficier d'un tiers est indispensable au bon déroulement des contacts entre l'enfant et son parent détenu. Nous pensons ici aux enfants impliqués dans un conflit entre adultes. Il va de soi que l'intérêt de l'enfant doit rester au centre des débats. L'évaluation régulière des situations familiales peut être moteur dans l'évolution des dynamiques familiales.

L'aide contrainte ajoute à notre rôle de soutien une position d'observateur. Nous nous interrogeons donc sur l'impact que peut avoir la contrainte sur la qualité même de la relation entre un parent et son enfant.

Prenons l'exemple d'un papa qui reçoit la visite de son enfant. Se conduira-t-il aussi spontanément avec celui-ci s'il se sait observé, ou tentera-t-il de nous montrer la meilleure image de lui-même en tant que père ? Osera-t-il nous dire ses difficultés face à son enfant ? Lorsque ce papa évite de nous interpeller concernant ses difficultés de peur que cela ne figure dans un rapport, nous ne sommes plus en mesure de lui apporter le soutien nécessaire, de l'aider dans la réflexion, dans la remise en question...

Nous pensons que, dans certains cas, cela peut aller à l'encontre de l'intérêt de l'enfant

Si nous nous réjouissons de la confiance que nous octroient les tribunaux, SAJ, SPJ, notre travail n'est toutefois pas toujours interprété adéquatement. Le plus souvent, c'est suite à la demande du parent détenu que nous travaillons.

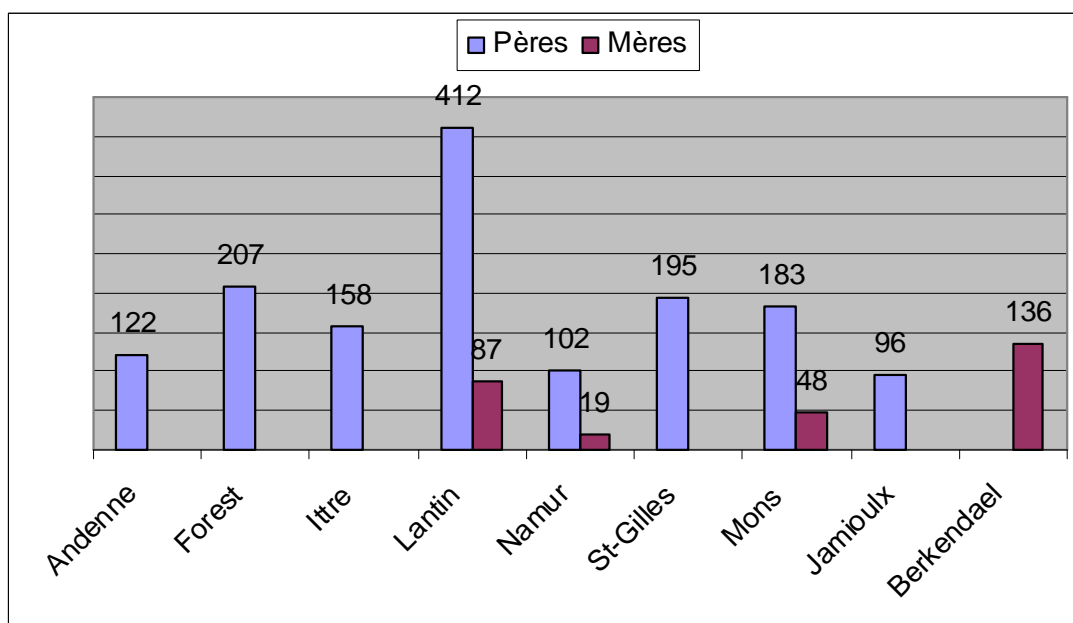
Notre intervention est souvent vécue alors comme allant dans l'intérêt du parent détenu. Or, nous contribuons à améliorer les conditions des rencontres en milieu pénitentiaire et il est de notre devoir d'en informer les acteurs du monde de l'enfance. Le milieu carcéral ne peut être un frein à des rencontres entre un enfant et son parent. Offrir un cadre de rencontre sécurisant et rassurant pour l'enfant vise à respecter son rythme, ses besoins, ses attentes. C'est dans ce sens que nous souhaitons que notre action soit perçue.

V. LE TRAVAIL EN MILIEU PENITENTIAIRE.

Nous rappellerons en liminaire que nous devons nous adapter aux fonctionnements et aux infrastructures de chaque établissement pénitentiaire. En effet, la taille de l'établissement, le fait qu'il s'agisse d'un quartier hommes ou femmes, d'une maison d'arrêt ou d'une maison de peine, la situation géographique, l'infrastructure elle-même de la prison, sont autant de facteurs qui influencent notre travail.

Le tableau ci-dessous montre la manière dont le suivi des enfants est réparti entre les différents établissements pénitentiaires touchés par l'action du Relais Enfants-Parents.

Nombre d'enfants touchés par notre action en 2008



Caractéristiques des familles rencontrées :

Dans les pages suivantes, nous parcourons ces caractéristiques par établissement pénitentiaire où nous travaillons.

Ce rapport se veut la mise en commun du travail de cette année.

Les valeurs qualitatives qui sous-tendent notre action ont été largement présentées dans les chapitres précédents. Seule une présentation quantitative des établissements sera donc ci-après rapportée.

Chacun qui le souhaite pourra aisément situer l'établissement pénitentiaire en lien avec les caractéristiques générales de la population qui nous occupe.

PRISON DE FOREST - Quartier Hommes

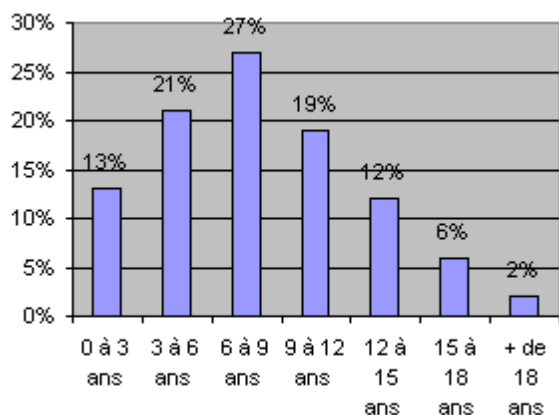
BENEFICIAIRES :

207 Enfants

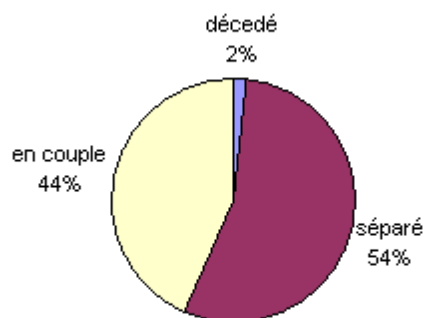
111 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

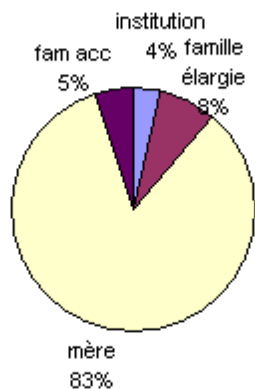
Age des enfants :



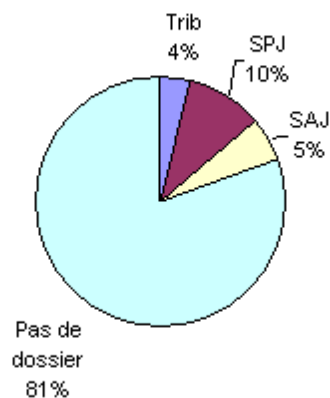
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	245
Bénéficiaires	73
Fréquence : *	

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	18
Bénéficiaires	4
Fréquence : *	

Particularités :

Cette année, une visite spécifique « Relais » sans accompagnant s'est mise en place. Cette visite, d'une durée d'une heure, a lieu actuellement 2 fois par mois. Les enfants rencontrent leurs pères seuls.

Durant cette visite, les mamans d'enfants en bas âge sont autorisées à rentrer jusqu'à la deuxième salle d'attente. Cette visite n'est pas comptabilisée dans le régime des visites organisées par la prison ; elle représente donc une nouvelle possibilité pour un père de rencontrer son ou ses enfants.

Plus de temps est également imparti pour les pères incarcérés à l'annexe psychiatrique, pour les entretiens, les suivis et les visites.

Très bonne collaboration avec les agents et la direction par rapport aux deux nouvelles visites (parloirs et visite « Relais »).

Grâce aux dons de la Fondation Proximus nous avons pu renouveler les jeux de sociétés dont bénéficient les enfants pendant les visites.

PRISON DE BERKENDAEL - QUARTIER FEMMES

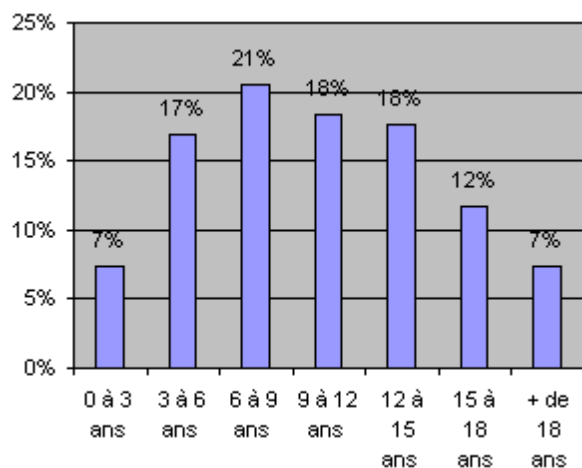
BENEFICIAIRES :

136 Enfants

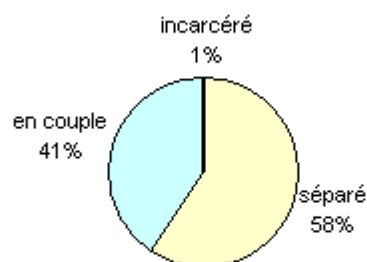
73 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

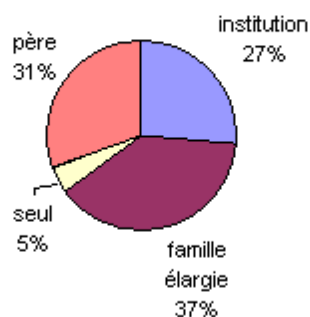
Age des enfants :



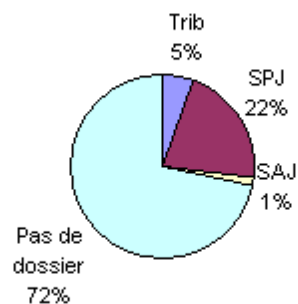
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	685
Bénéficiaires	106

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	17
Bénéficiaires	6

Particularités :

Chaque mère entrante est systématiquement invitée à prendre contact avec notre service.

La prison de Berkendael offre toujours aux mamans deux visites par semaine (le mercredi, visite familiale et le samedi, visite enfants seuls).

Nous avons accompagné cette année un enfant à la crèche avec laquelle nous travaillons en partenariat.

Deux fois par an, un groupe de paroles (en plus du groupe de parole régulier) est ouvert pour les mamans étrangères. Des objets sont confectionnés, des photos sont prises et sont envoyés à leurs enfants par la poste. Ce groupe de paroles permet aux mamans qui ne peuvent pas rencontrer leur(s) enfant(s) à cause de la distance qui les sépare, puissent tout de même garder un lien avec eux.

Cette année, des détenues ont réalisé un cahier conçu comme un reportage-photos sur l'intérieur de la prison destiné à leurs enfants. L'idée était de montrer à leurs enfants leur « lieu de vie » et prouver qu'il n'est pas très différent d'un lieu de vie à l'extérieur.

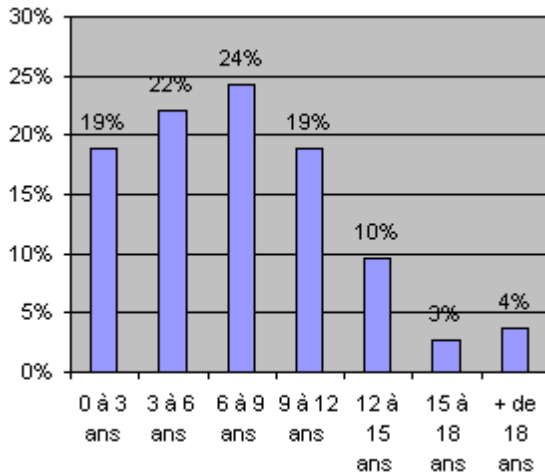
Un groupe d'échange s'est mis en place cette année également composé de surveillantes volontaires et qui a pour thème « la vie des enfants à l'intérieur de la prison ». L'ONE collabore également à cette réflexion qui tente d'ouvrir les nombreuses difficultés que représente la vie quotidienne des enfants en bas âge dans la prison.

PRISON DE SAINT-GILLES

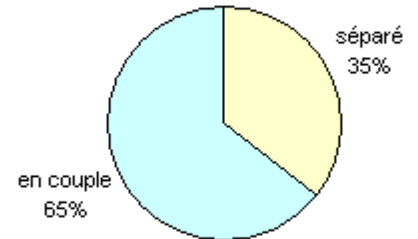
BENEFICIAIRES : 195 Enfants 102 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

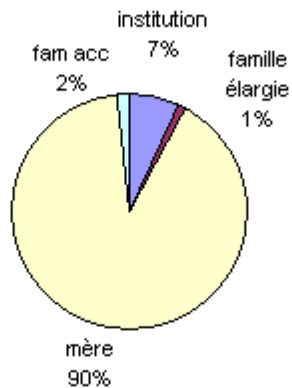
Age des enfants :



Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	583
Bénéficiaires	57

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	12
Bénéficiaires	2

Particularités :

Il y a toujours la possibilité pour les bébés âgés de moins d'un an, d'organiser les visites avec le père et la mère. Ce genre de visite est proposé systématiquement et a déjà eu lieu en 2008.

Un règlement datant de 2008 fait toujours office de convention. Un dialogue est proposé par les intervenants du Relais afin d'adapter constamment cette convention. Dans ce sens, un rendez-vous de liaison est fixé entre le Relais, l'ancienne direction de la prison et la nouvelle, afin de témoigner du parcours fait par le Relais précédemment.

Suite aux grèves de 2008, la salle de visites a été réaménagée et elle permet aux familles de s'assurer d'un peu plus d'intimité dans leurs rencontres.

Régularisation de la période d'attente précédent la visite Relais. Le temps d'attente pour les enfants et leurs mamans est limité dorénavant à une demi-heure après l'inscription du fait d'un meilleur horaire pour la visite « à table » précédente.

Gel des groupes de paroles en 2008.

L'autorisation n'avait été octroyée par la direction de la prison qu'à une seule aile de celle-ci. Malheureusement, cette aile ne rassemblait pas assez de détenus pour ouvrir un groupe de paroles.

Actuellement, ceci fait l'objet d'une réflexion parmi les intervenants du Relais à la prison de Saint Gilles.

Avec la fin de cette année, s'achève également notre collaboration avec le JWW, dû au manque de familles néerlandophones participantes... beaucoup de regrets mais aussi de compréhension par rapport à cette décision.

Notre collaboration avec le SAD de l'Avenue Ducpétiaux fonctionne toujours et permet d'accueillir les mères qui le souhaitent durant les visites des enfants à leurs pères.

Grâce aux dons de la Fondation Proximus, nous avons pu reconstituer l'ensemble de l'espace Trilieux.

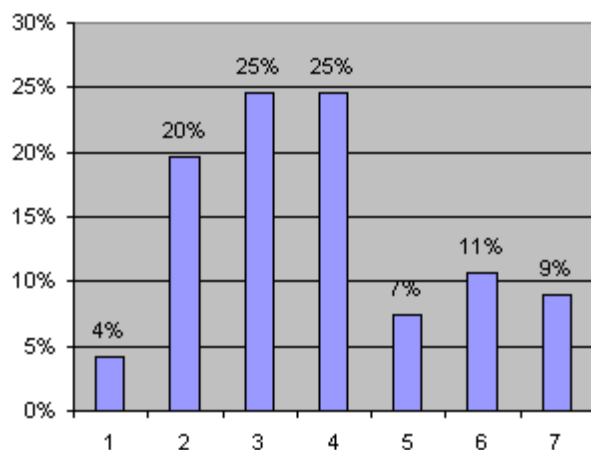
En projet pour 2009, la reprise des groupes de paroles.

PRISON DE ANDENNE

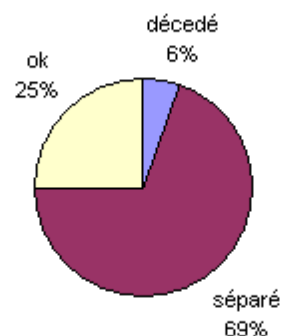
BENEFICIAIRES : 122 Enfants 65 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

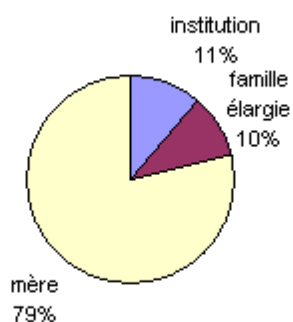
Age des enfants :



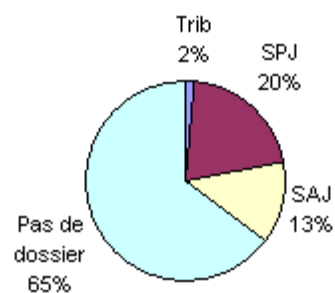
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	135
Bénéficiaires	43

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	75
Bénéficiaires	26

Particularités :

La visite à l'extérieur, dans un préau de la prison, visite qui était en projet en 2007 et devait être mise en œuvre en 2008 n'a pas encore eu lieu.

Une séance d'informations a été organisée en association avec le Barreau de Namur autour du thème « Loi et parentalité ». Cette séance a été très positive et est à renouveler.

Les bénévoles de la Croix Rouge d'Andenne accueillent toujours les familles à l'entrée de la prison pendant les visites des enfants ;

Nous disposons d'un local pour les visites individuelles, ce lieu spécifique améliore considérablement le cadre d'accueil des enfants.

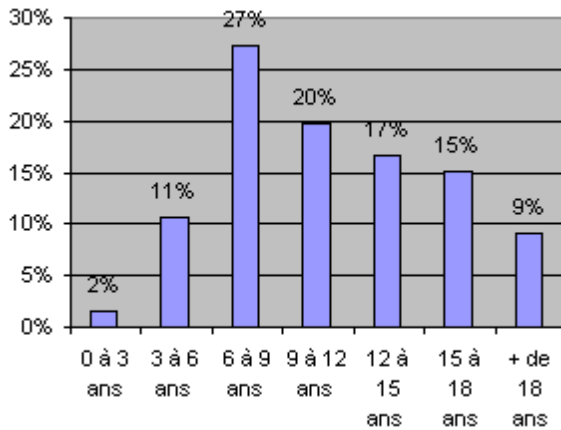
Grâce aux dons de la Fondation Proximus, de nouveaux jeux de sociétés ont pu être intégrés à la salle de visite et l'espace « calme du Trilieux » a été réaménagé.

PRISON DE MONS - Quartier Femmes

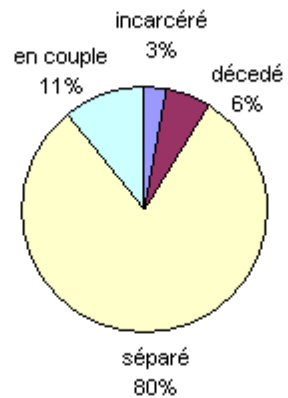
BENEFICIAIRES : 48 Enfants 26 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

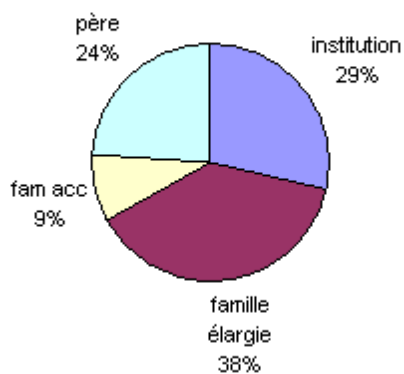
Age des enfants :



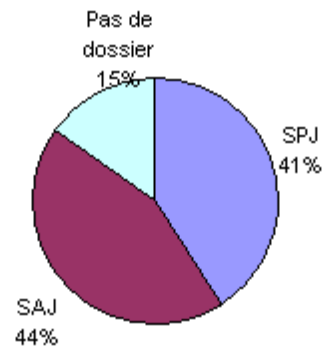
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	84
Bénéficiaires	25

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	58
Bénéficiaires	13

Particularités :

Les pères préparent toujours les buffets desserts pour chaque visite fête et cela pour le quartier hommes comme pour le quartier femmes.

Une fête spéciale pour mères et enfants a été organisée en 2008.

Dorénavant, les visites sont organisées dans un local à l'intérieur du cellulaire. Ceci nous permet de disposer d'un espace plus adéquat pour mettre en place le Trilieux. Toutefois, c'est néanmoins un moment délicat, car il nécessite plusieurs mouvements dans la prison et, en outre, les enfants doivent passer dans les couloirs des cellules pour s'y rendre.

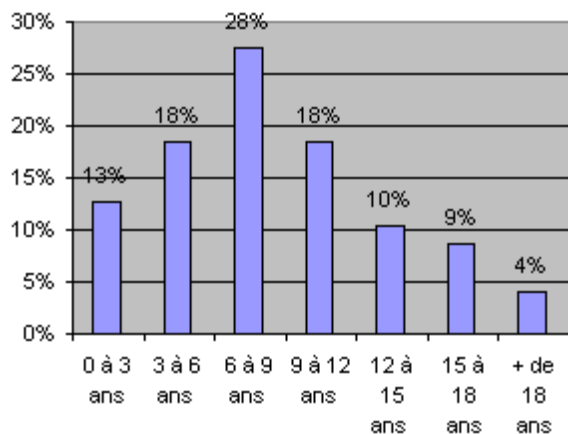
Grâce aux dons de la Fondation Proximus, nous avons pu reconstituer l'espace Trilieux dans le quartier femmes.

PRISON DE MONS - Quartier Hommes

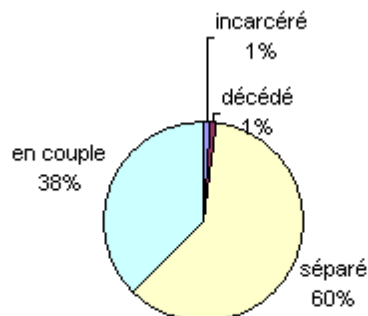
BENEFICIAIRES : 183 Enfants 101 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

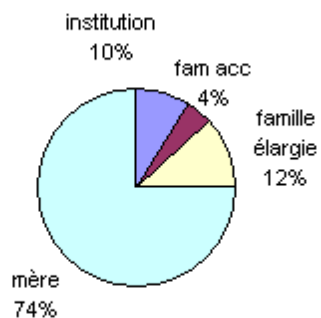
Age des enfants :



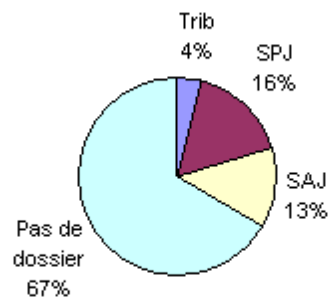
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
depuis juillet 2009	
Organisées	80
Bénéficiaires	27

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	4
Bénéficiaires	4

Particularités :

Des visites Relais sont mises en place depuis juillet 2008 à raison de 2 fois par mois durant une heure et demie.

Trop peu de familles profitent de ce lieu. Un travail d'information va être mis en place pour conscientiser les pères de l'intérêt de ces moments privilégiés.

Les visites « parloir » consacrées à l'encadrement de visites dans les situations plus particulières fonctionnent bien.

Un projet de collaboration avec les services psycho-sociaux et le SAD (Service d'Aide aux Détenus) pour tous les quartiers est en cours.

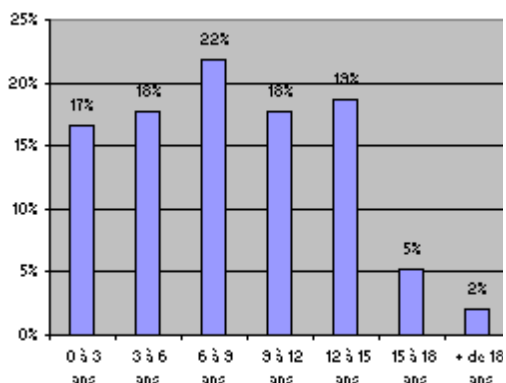
Grâce aux dons de la Fondation Proximus, nous avons pu reconstituer l'espace Trilieux dans le quartier hommes.

PRISON DE NAMUR - Quartier Hommes

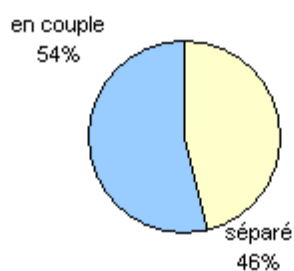
BENEFICIAIRES : 102 Enfants 46 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

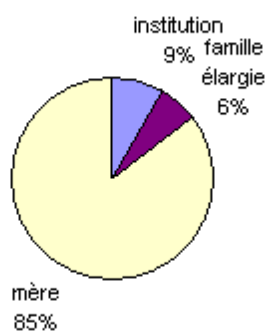
Age des enfants :



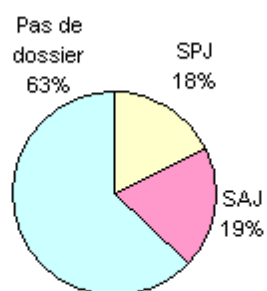
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	73
Bénéficiaires	25

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	17
Bénéficiaires	9

Particularités :

Un projet « mixte » est envisagé : les détenus hommes et femmes seraient regroupés avec leurs enfants pour certaines fêtes.

Lors des fêtes, les familles de détenus peuvent choisir une personne extérieure qui accompagne leur enfant.

Durant l'été, des visites relais ont été organisées dans le préau de la prison pour le quartier hommes et le quartier femmes.

Deux visites fêtes communes aux quartier hommes et quartier femmes (fêtes d'été et St-Nicolas) ont été organisées

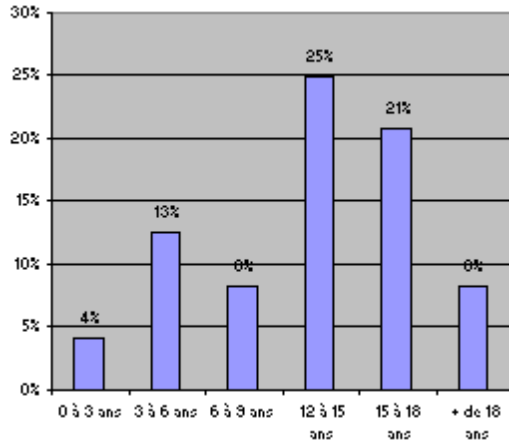
A cette occasion des jeux d'extérieur ont été mis à notre disposition par la Direction de l'établissement.

PRISON DE NAMUR - Quartier Femmes

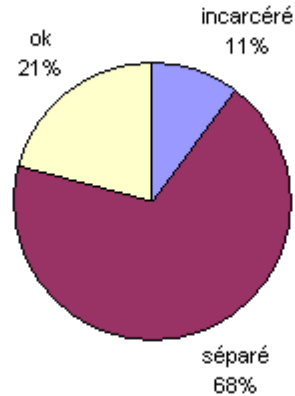
BENEFICIAIRES : 19 Enfants 13 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

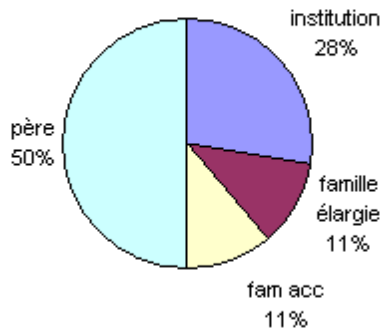
Age des enfants :



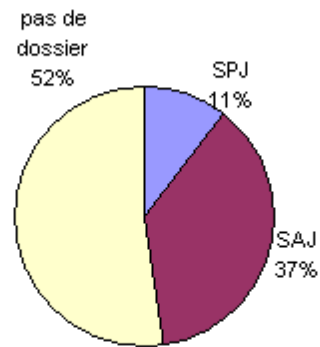
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	12
Bénéficiaires	9

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	4
Bénéficiaires	2

Particularités :

Une seule visite Relais est organisée chaque mois pour l'instant, ce qui n'est pas suffisant.

Durant l'été, des visites relais ont été organisées à l'extérieur de la prison pour le quartier hommes et le quartier femmes

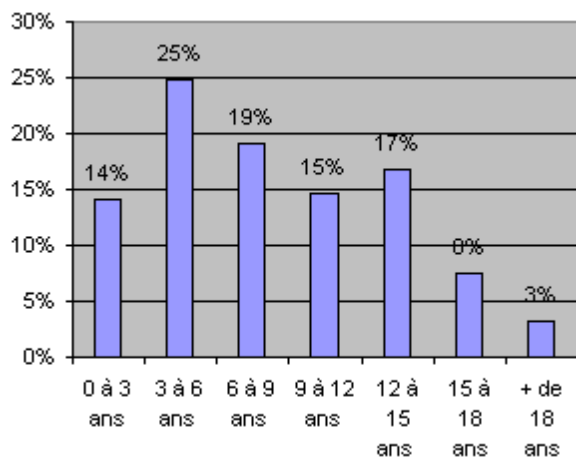
Deux visites fêtes communes aux quartier hommes et quartier femmes (fêtes d'été et St-Nicolas) ont été organisées

PRISON DE LANTIN - Quartier Hommes

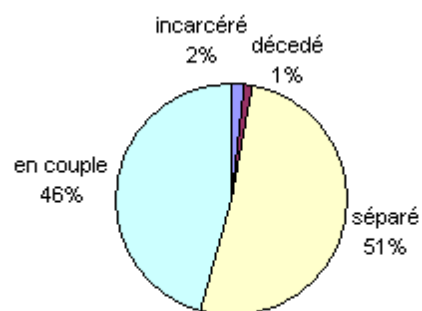
BENEFICIAIRES : 412 Enfants 220 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

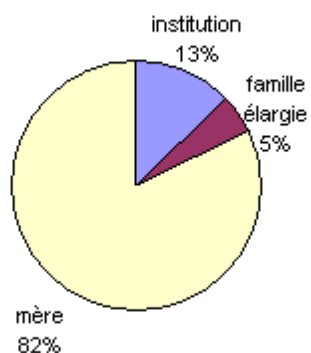
Age des enfants :



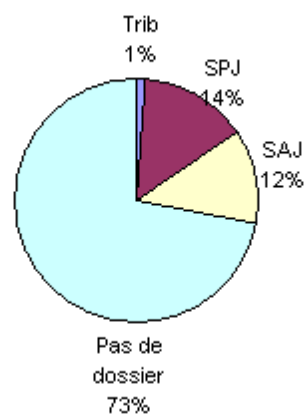
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	422
Bénéficiaires	62

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	128
Bénéficiaires	25

Particularités :

Une fête d'été a été organisée dans le préau de l'annexe, qui rassemblait des pères de la maison de peine et de la maison d'arrêt et leurs enfants.

Une fête de Saint Nicolas a eut lieu également mais cette fois, elle rassemblait les pères et les mères. A la suite de cette fête, des visites Relais vont être mises en place en 2009 dans le quartier des femmes.

Nous avons en projet pour 2009 une fête préparée en partenariat avec un service interne à la prison. Cette fête aura lieu à la fin du mois d'août pour les hommes et au début du mois de juillet pour les femmes.

Nous avons également comme projet pour 2009 un spectacle interactif de chevalerie qui serait subsidié par des sponsors extérieurs.

Particularités :

La première visite collective s'est ouverte pour les femmes une régularité de ces visites est prévue : elle aura lieu deux fois par mois en 2009.

PRISON DE ITTRE

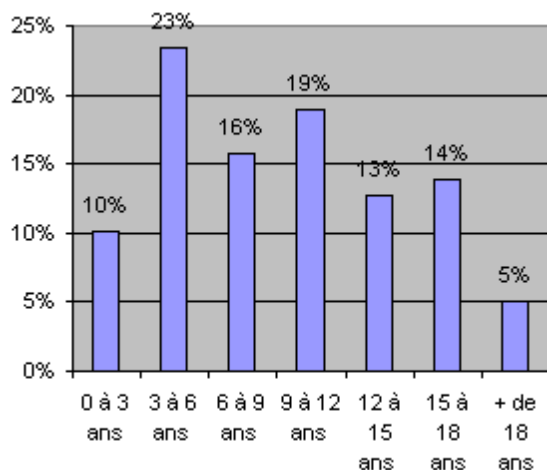
BENEFICIAIRES :

158 Enfants

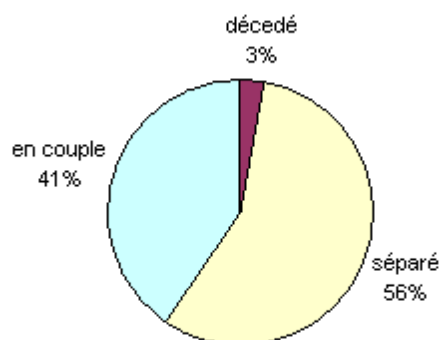
86 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

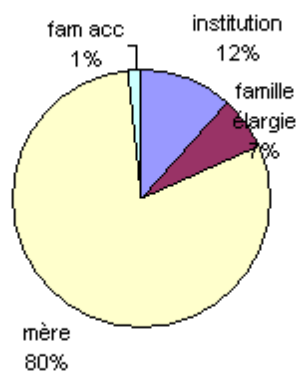
Age des enfants :



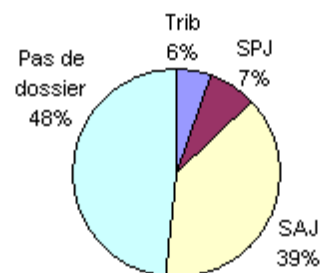
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS :	
Organisées	178
Bénéficiaires	67

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	53
Bénéficiaires	32

Particularités :

Dans la continuité des autres années ont lieu des fêtes dont certaines avec les mamans. Nous continuons à privilégier des moments semblables à ceux passés en famille à l'extérieur (prendre un repas ensemble, jouer, etc...)

Une convention de travail a été signée entre la direction et les intervenants du Relais, convention qui représente une réelle reconnaissance de notre travail à la prison d'Ittre.

L'espace trilieux de la prison d'Ittre fonctionne très bien. La salle des visites où l'espace trilieux est installé est grande, spacieuse et particulièrement adaptée pour ce projet spécifique du Relais.

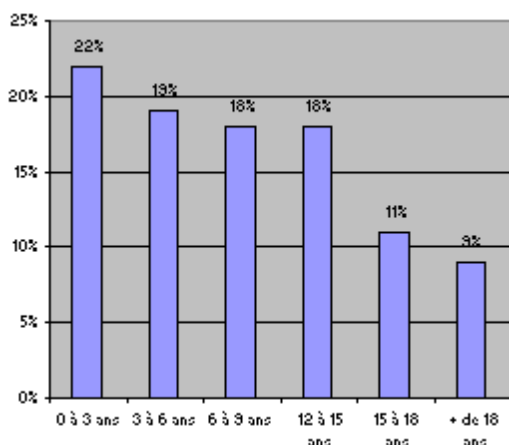
La collaboration avec la direction, la Conseillère en justice réparatrice et le personnel est excellente.

PRISON DE JAMIOULX

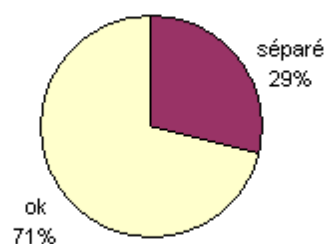
BENEFICIAIRES : 96 Enfants 51 Familles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

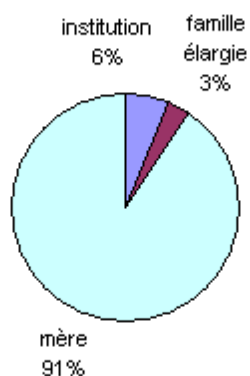
Age des enfants :



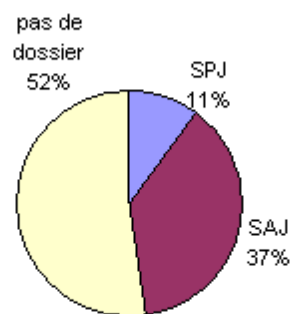
Situation du couple :



Lieu de vie des enfants :



Dossiers Jeunesse :



Outils :

VISITES ENFANTS : depuis le 03/09/2008	
Organisées	76
Bénéficiaires	33

NAVETTES ENFANTS :	
Organisées	8
Bénéficiaires	8

Particularités :

1° Notre projet a démarré en août 2008.

En parallèle avec le groupe de paroles que nous organisons deux fois par mois, un groupe organisateur comprenant des membres du Relais, de la direction, du service psycho-social, et également certains détenus a été mis en place à raison d'une fois par mois. Ce groupe se donne pour objectif une amélioration de la collaboration entre les différents niveaux impliqués dans le projet.

Pour chaque visite, qu'elle soit une visite fête ou une visite régulière, deux pères préparent et rangent la salle de visite.

2° Notre arrivée à la prison de Jamioulx fait suite à l'appel d'offre lancée par le Ministère de la Justice. Le marché nous a été octroyé et par là même le SAD Espace Libre a arrêté ces interventions dans le cadre des relations enfants parents au sein de cet établissement.

En pratique, notre cadre de travail a bouleversé l'organisation des visites enfants. A savoir, comme dans les autres établissements nous organisons deux fois par mois une visite où les enfants viennent seuls rencontrer leurs pères.

Des visites familiales continuent à être organisées par l'établissement.

Nous remercions ici la collaboration avec la Direction, les agents pénitentiaires et le SPJ sans qui la mise en place de notre projet n'aurait pas pu voir le jour.

VI. TRAVAIL DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

Notre travail de terrain ne peut s'exercer sans une certaine collaboration avec les différents services, tant externes qu'internes à la prison. Ce chapitre vise à présenter le type de collaboration que nous développons dans notre action.

A l'extérieur des établissements pénitentiaires :

Nous sommes convaincus qu'une action en faveur des enfants et leurs parents détenus n'est réalisable qu'en concertation avec le réseau psycho-médico-social qui entoure les familles.

Généralement, l'ensemble de la population carcérale bénéficie de l'aide dispensée par les services psycho-sociaux des prisons, par les S.A.D (Service d'Aide aux Détenus) ainsi que, en fonction des options philosophiques des détenus, des services des aumôniers religieux ou conseillers laïques. Les contacts avec ces services sont fréquents et nécessaires afin de coordonner nos actions respectives. Nous pensons qu'il est important que notre travail soit connu et perçu par ces instances comme complémentaire au leur et non pas comme concurrent.

D'autre part, les familles sont, bien souvent, entourées de services d'aide à l'extérieur de la prison. Selon le cas, les enfants de détenus sont pris en charge par des institutions d'hébergement, encadrés par des centres de guidance ou aidés par des services de première ligne tels que les consultations de l' O.N.E. Ces services connaissent bien les familles et nous renseignent sur la manière la plus opportune d'œuvrer en leur faveur. Dans ce sens, toute action promue par le Relais Enfants-Parents est concertée, et parfois réalisée, avec ces services.

Une partie des enfants concernés par notre intervention ont un dossier ouvert soit au service d'aide à la jeunesse, soit au service de protection judiciaire, soit au tribunal de la jeunesse. Nous sommes régulièrement amenés à collaborer avec ces instances afin d'aider le plus adéquatement les enfants concernés.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'importante collaboration avec la Croix-Rouge autour de notre Service de bénévoles navetteurs. Il est certain que cette collaboration nous a permis d'envisager l'avenir des espaces enfants sous de meilleurs augures.

A l'intérieur des prisons :

L'ensemble des instances qui participent à la gestion du monde carcéral est impliqué dans notre travail. Les directions des prisons ainsi que le personnel de surveillance sont informés de nos activités avec les détenus et invités à y collaborer. Sans cette collaboration, notre travail serait rendu plus difficile, voire parfois ingérable.

Par la communication, nous espérons que chacun puisse se rendre compte de nos difficultés et nous aider dans notre tâche.

Dans le même esprit, il est de notre ressort d'informer les familles du fonctionnement de nos activités ainsi que des règles à respecter dans chaque établissement pénitentiaire. Par exemple, ce qui peut être emporté par l'enfant et ce qui est interdit dans le cadre de nos visites (langes, goûter, jouets, devoirs,...). Nous ne sommes pas là pour faire appliquer

le règlement (et laissons cette tâche aux agents) mais pour faciliter aussi leur travail et le contact entre les familles et le personnel pénitentiaire.

VII. TRAVAIL DE RECHERCHE – REFLEXION CONTINUE - EVALUATION

Dans une perspective d'évolution constante de notre travail, nous participons aux recherches internationales sur le maintien des liens entre enfants et parents incarcérés.

Nous accordons également une grande importance au maintien d'une réflexion d'équipe par rapport à notre travail quotidien. Il nous semble très important de participer à des formations organisées par d'autres institutions dans le but de garder nos outils performants et surtout de nourrir notre réflexion de fond.

Réflexions internationales

Comme par le passé, nous participons aux travaux du Comité de Recherche d'Actions Européennes sur les enfants de parents détenus, fondé en 1993, à l'initiative de la Fédération des Relais Enfants-Parents (France) et de la Fondation Bernard Van Leer (Pays-Bas). Ce Comité encourage le partage d'expériences acquises dans les différents pays européens.

Pour l'année 2009, les projets actuels, outre le travail au quotidien dans l'ensemble des prisons où le Relais intervient, tournent autour de l'ouverture d'un site internet, d'une journée de réflexion avec un intervenant extérieur et de la finalisation du projet Grundtvig en partenariat avec plusieurs Relais de pays étrangers (Italie, Grande-Bretagne, France). Ce projet, financé par la Commission Européenne, se donne pour objectif principal la mise en place de modules de formation destinés aux intervenants qui gravitent autour des enfants dont un des parents est détenu (agents pénitentiaires, centres PMS, écoles, centres de guidance, etc...).

En outre, cette réflexion nous permet de nous situer et de comparer notre travail à d'autres institutions ayant des objectifs similaires aux nôtres. Nous nous réjouissons souvent de voir régulièrement des retours positifs quant à nos pratiques sur le terrain. Ainsi sommes-nous considérés comme des partenaires incontournables dans le milieu international.

Réunions « étude de situation » :

Lors de cette réunion, qui a lieu 3 fois par mois, nous repassons en revue les différentes situations auxquelles nous sommes confrontés et essayons dans la collégialité, de réfléchir à l'amélioration de notre approche et à de meilleures solutions pour nos prises en charge.

Chaque membre de l'équipe évoque des situations auxquelles il est confronté et sollicite la réflexion du reste de l'équipe pour nourrir des idées, le soutenir, ou bien l'interpeller sur différentes manières d'envisager la situation.

Le recadrage de ces situations nous semble un outil indispensable pour l'amélioration de notre travail. Par ailleurs, nous abordons aussi des aspects institutionnel et organisationnel, comme les transferts de dossiers, l'élaboration et le suivi des projets, les mises au point sur telle ou telle problématique...

De ces situations il ressort parfois des questions constantes qui nécessitent une réflexion plus approfondie. Ces interrogations vont être l'objet de réunions particulières : les réunions de fond.

Réunions Institutionnelles :

Une fois par mois l'équipe se réunit autour des questions qui animent notre ASBL. Ces réunions ont pour objectifs d'améliorer la communication de nos équipes de terrains, de soutenir la pratique quotidienne par les outils mis à disposition par le Relais-Enfants-Parents.

Lors du dernier rapport (2007), nous avons fait le projet d'inviter Madame Anne Claude, psychologue dans plusieurs prisons bruxelloises et spécialiste de la problématique des parents abuseurs. Cette journée a effectivement eut lieu le mardi 29 avril 2008 et fut un moment important pour l'équipe du Relais qui a pu se consacrer une journée entière à aborder des questions auxquelles elle est régulièrement confrontée. Une partie de l'équipe du Relais-Enfants-Parents de la Région du Nord-Pas-de-Calais nous avait rejointe pour cette journée.

L'évaluation de notre travail

Il nous semble nécessaire de différencier l'évaluation en fonction de deux niveaux : le niveau individuel ou particulier, et le niveau général.

Le niveau individuel ou particulier ne pose pas réellement de problème. Il s'agit d'évaluer dans la durée et de manière répétée, si la prise en charge pour tel ou tel enfant et sa famille est en adéquation avec la réalité qu'ils vivent. Pas de problème ne signifie pas que le processus est simple. Néanmoins, chaque travailleur procède à des évaluations régulières, même parfois informelles, à propos des situations qu'il a en charge. Elles peuvent se faire en partenariat avec le collègue avec lequel il travaille dans la prison d'attache. De plus, les différents moments de réunions d'équipe (cliniques ou institutionnelles) peuvent être utilisés pour affiner le regard porté sur ces situations.

Le niveau général pose plus de difficultés. Même si un processus d'évaluation est possible au cas par cas tout au long de la prise en charge, nous éprouvons de grosses difficultés à évaluer les retombées de notre action dans l'ensemble des dossiers rencontrés sur la durée (approche longitudinale). En effet, lorsqu'un détenu est libéré ou transféré vers une autre prison, nous n'avons aucun moyen de savoir ce que devient son enfant, ni comment évolue la relation avec ce dernier. En général, les seuls cas où nous avons des nouvelles d'une famille sont ceux où le parent est à nouveau incarcéré, c'est-à-dire dans les cas les plus malheureux. Pour les autres familles, la volonté est souvent de ne plus vouloir avoir aucun lien avec la prison et ceux qui l'entourent, et par conséquent avec notre service. Notre action, qui se base sur une démarche volontaire du parent et de sa famille, limite considérablement toute possibilité d'évaluation. Néanmoins, nous voulons remédier à cette situation. Ainsi nous avons décidé d'intervenir systématiquement suite à une libération par un contact et la prise de rendez-vous, pour évaluer le parcours du détenu et de sa famille, leur retour quant à notre suivi du dossier, pour ainsi clôturer le dossier et orienter vers d'autres services si nécessaire.

Conclusion

Durant cette année 2008, notre travail s'est étendu avec l'ouverture d'une antenne Relais à la prison de Jamioulx. Depuis, la collaboration avec la direction, le personnel pénitentiaire, les détenus et leurs familles s'avère positive et efficace.

Dans les autres prisons où nous avons l'habitude d'être présents, les détenus demandant des contacts avec leurs enfants ont tous pu être entendus, et des visites ont été mises en place dans de nombreuses situations. Quant aux situations déjà existantes, le suivi a pu se faire soit lors d'entretiens, soit lors de visites.

Notre écoute, l'attention que nous portons aux liens des enfants et de leur(s) parent(s) détenu(s) ne s'est pas démenti : notre bilan d'aujourd'hui l'atteste.

Les démarches entreprises par notre Conseil d'Administration en vue de la reconnaissance officielle de notre association vont également dans ce sens.

En effet, le Décret relatif à l'aide sociale aux détenus en, vue de leur réinsertion sociale , Décret du 19 juillet 2001, a été modifié et prévoit l'agrément de notre association en tant que service lien.

Cette future reconnaissance va pouvoir jeter les bases d'une réelle stabilité qui aura pour conséquences premières un travail réalisé dans de meilleures conditions pour les enfants de détenus dont nous nous occupons.

En 2009 et 2010, le Relais, grâce au projet Grundtvig financé par la Commission européenne, en partenariat avec d'autres associations étrangères (italienne, française, anglaise, irlandaise), se dotera de modules de formation destinés aux divers professionnels travaillant avec des détenus et leurs familles. Ces modules seront disponibles et, dès lors, des formations pourraient être envisagées à partir du Relais pour les publics cités.

Nous envisageons également, à partir de septembre 2009, d'engager quelques travailleurs bénévoles qui assisteront nos collègues lors des visites Relais.

Afin que l'entrée des bénévoles puisse se faire de manière optimale, une formation spécifique est à l'étude et sera proposée à la fin du premier semestre 2009 aux futurs candidats.

Durant l'année 2008, le Relais a intégré dans son équipe des stagiaires de différentes universités et grandes écoles. L'accueil de stagiaires représente pour nous un devoir d'ouverture pour ces futurs professionnels. Chaque stagiaire est ainsi accompagné par un « maître de stage » interne à l'association qui supervise le travail effectué. Les stagiaires participent à toutes les étapes du travail, tant à l'intérieur des prisons (visites, entretiens, etc...) qu'à l'extérieur (contacts SAJ, SPJ, réunions diverses, réunions d'équipe, etc...).

Quant à la réflexion concernant les grands thèmes qui animent notre travail clinique, elle se poursuivra cette année encore, soit sous la forme de formations extérieures ponctuelles, soit sous la forme « d'auto-formation » interne réalisée en équipe.

Patrick BRASSEUR
Responsable Clinique.